Compte rendu

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE,
DE LA BIODIVERSITÉ
ET DES NÉGOCIATIONS
INTERNATIONALES
SUR LE CLIMAT ET LA NATURE
Liberté
Égalité
Fraternité

SOCIÉTÉ HERPÉTOLOGIQUE DE FRANCE

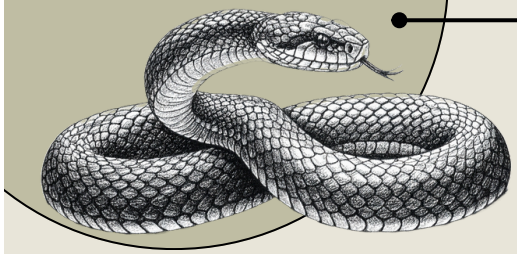

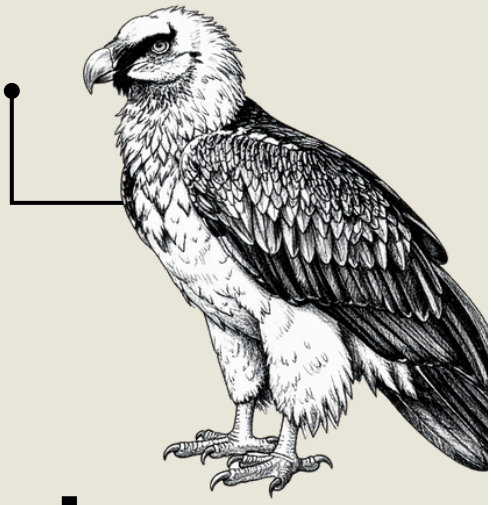

Séminaire de mutualisation des PNA

19 & 20 novembre 2025 | Tours

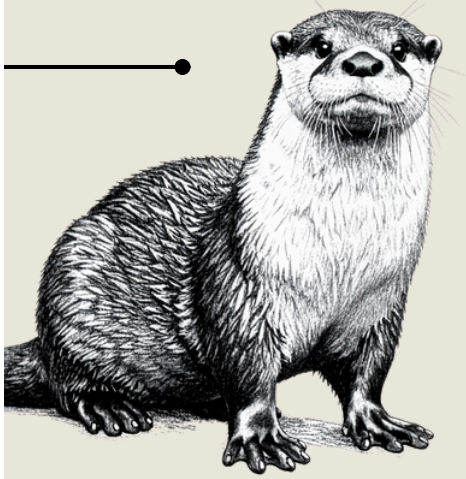

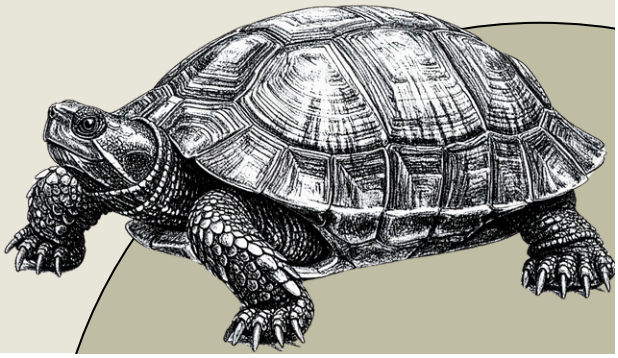

Ouverture du séminaire de mutualisation des PNA par François Lengrand

© Myriam Labadesse

Construction et animation du projet : Laure Bourgault, Laura Kouyoumdjian, Myriam Labadesse, Anne Lombardi (SHF)

Comité de pilotage : Frédéric Asara (DREAL Auvergne-Rhône-Alpes), Cédric Baudran (ONF), Maxence Chatelet (DEB, Ministère en charge de l'Environnement), Lionel Courmont (CEN Occitanie), Muriel de Basquiat (DREAL Corse), Samuel Gagnier (ONF), Maylis Guinaudeau (DREAL Nouvelle-Aquitaine), Oscar Hadj-Bachir (CEN PACA), Guillaume Kotwica (DREAL Hauts-de-France), Julie Marietti (DREAL Nouvelle-Aquitaine), Gilles Pottier (Nature en Occitanie), Audrey Trochet (SHF)

Rédaction : Anne Lombardi (SHF)

Conception graphique : Myriam Labadesse (SHF)

Crédits photos : Laure Bourgault (Lézard ocellé - p.4) ; Adrien Chateignier, *via* FlickR (Outarde canepetière - p.27) ; Thomas Cuypers, *via* FlickR (Chauves-souris - p.24) ; Florian Morgen (Crapaud vert - p.43) ; Louis-Marie Préau (Râle des genêts - p.11) ; David Roux, *via* FlickR (Bocage - p.42) ; Eric Sansault (Vipère d'Orsini - p.15 ; Cistude d'Europe - p.17 ; Lézard d'Aurelio - p.28 ; Azuré des mouillères - p.29) ; Damien Troquereau (Sonneur à ventre jaune - p. 31) ; Frank Vassen, *via* FlickR (Mulettes perlières - p.37). **Nos sincères remerciements aux photographes qui ont contribué, par la mise à disposition de leurs images, à l'illustration de ce document.**

Citation : Lombardi A. (2026) Compte-rendu du séminaire de mutualisation des PNA, première édition. Tours, les 19 et 20 novembre 2025. Société herpétologique de France. 52 pp.

SOMMAIRE

1 *Préambule* **LA SHF ET LES PNA** Page 4

2 *Introduction* **DES PREMIÈRES RENCONTRES D'AMPLEUR NATIONALE** Page 5

3 *Partie 1* **LA FIN JUSTIFIE LES MOYENS** Page 7

4 *Partie 2* **LA CONDUITE DU PNA** Page 18

5 *Partie 3* **ENSEMBLE ALLER PLUS LOIN** Page 29

6 *Partie 4* **VERS UN CENTRE DE RESSOURCES PNA ?** Page 44

7 *Annexes* **LISTE DES ACRONYMES, PROGRAMME & LISTE DES PARTICIPANTS** Page 46

Préambule

LA SHF ET LES PNA

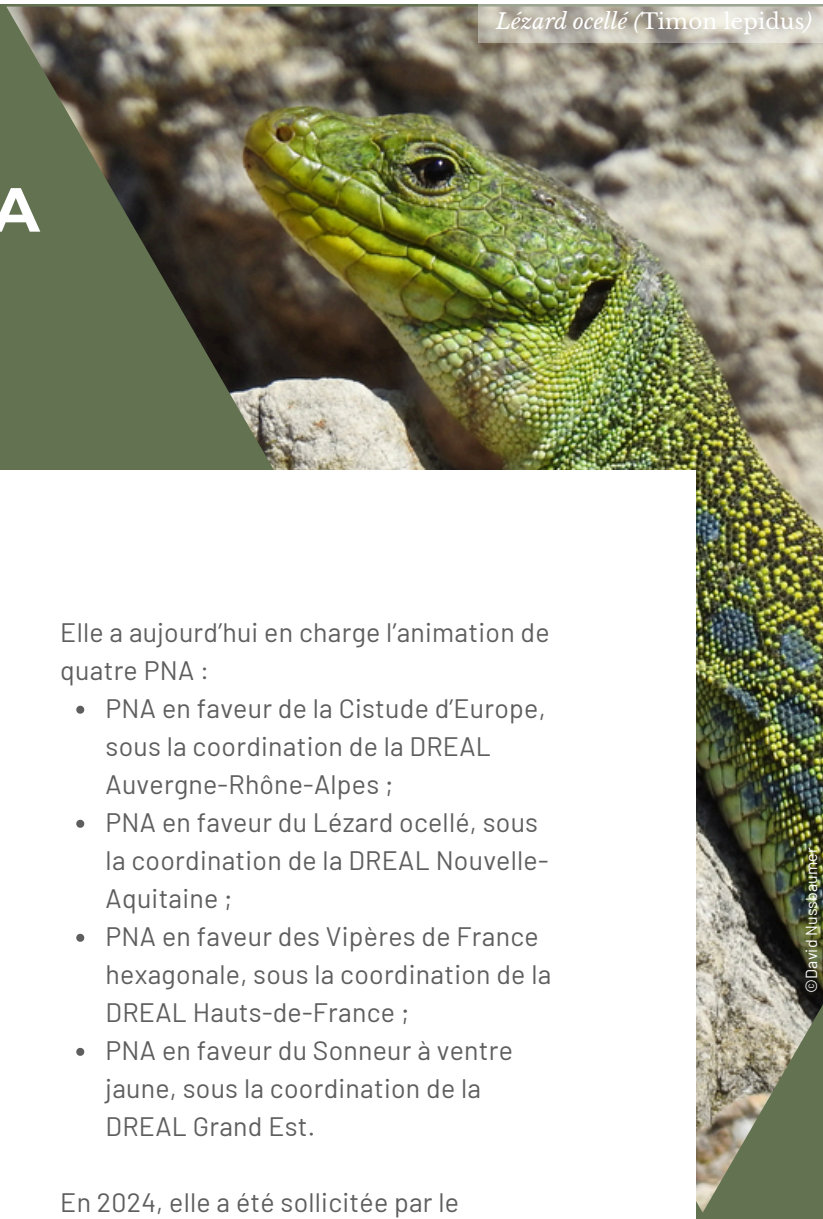

*Lézard ocellé (*Timon lepidus*)*

©David Nussbaumer

La SHF est depuis une dizaine d'années largement investie dans les PNA :

- accompagnement de l'ONF dans la mise en œuvre des trois PNA amphibiens (Sonneur à ventre jaune, Crapaud vert, Pélobate brun) dont cette structure assurait l'animation ;
- accompagnement de la FMAE dans l'animation du PNA Couleuvre de Mayotte ;
- réalisation de deux évaluations visant à définir la pertinence d'un PNA en faveur d'une part des serpents de France métropolitaine (à l'origine du PNA Vipères de France hexagonale) et d'autre part des amphibiens endémiques de France métropolitaine (à l'origine des PNA – en cours de rédaction – Amphibiens endémiques de Corse et Amphibiens endémiques des Pyrénées) ;
- rédaction passée ou en cours de plusieurs PNA (PNA 2 Cistude d'Europe, PNA 2 Lézard ocellé, PNA *Harttiella* et *Anomaloglossus* de Guyane – en collaboration avec Biotope –, PNA Vipères de France hexagonale, PNA Scinques, couleuvres et geckos menacés de Guadeloupe et Saint-Martin, PNA 3 Iguane des Petites Antilles, PNA Amphibiens endémiques des Pyrénées et PNA 2 Sonneur à ventre jaune - finalisation du travail engagé par l'ONF -).

Elle a aujourd'hui en charge l'animation de quatre PNA :

- PNA en faveur de la Cistude d'Europe, sous la coordination de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes ;
- PNA en faveur du Lézard ocellé, sous la coordination de la DREAL Nouvelle-Aquitaine ;
- PNA en faveur des Vipères de France hexagonale, sous la coordination de la DREAL Hauts-de-France ;
- PNA en faveur du Sonneur à ventre jaune, sous la coordination de la DREAL Grand Est.

En 2024, elle a été sollicitée par le MTEBFMP pour mener une évaluation de l'état de conservation du Pélobate cultripède en France hexagonale, afin de déterminer la pertinence d'un PNA en faveur de cette espèce.

Introduction

DES PREMIÈRES RENCONTRES D'AMPLEUR NATIONALE

Les 19 et 20 novembre 2025 s'est tenu à Tours ce qu'on peut considérer comme le premier séminaire de mutualisation autour des PNA[1].
Organisé à l'initiative de la SHF et grâce au soutien financier du ministère en charge de l'environnement, cet événement a réuni près de 90 participants[2] venus de France hexagonale et Corse et représentant plus de 40 PNA ou PRA, en cours d'animation ou de rédaction.

Les débats ont été alimentés par 17 communications, 2 tables rondes et 3 ateliers, ainsi qu'un forum dédié à la communication[3], le tout ponctué de la projection de mini-vidéos, réalisées dans le cadre du PNA Odonates.

Mais une fois n'est pas coutume, plutôt que de vous conter ces échanges par le menu, commençons par la fin.

> « Aujourd'hui était un point de départ.
>
> MAXENCE CHATELET, DEB, MINISTÈRE EN CHARGE DE L'ENVIRONNEMENT

Tel a été le mot de conclusion de ces deux journées, qui sonne donc comme une motivation à aller plus loin, une invitation au voyage…

Retour vers ce futur qui vient de commencer.

[1]Une précédente réunion de la communauté PNA avait été organisée en 2011 à Bordeaux, qui avait été l'occasion de dresser un bilan des PNA, mais non axée spécifiquement sur la mutualisation.
[2]Cf. liste en annexe.
[3]Cf. programme en annexe.

Espèces/milieux ciblés	Amphibiens	Insectes	Mammifères	Mollusques	Oiseaux	Plantes	Reptiles	Milieux
Aigle de Bonelli					X			
Aigles pêcheurs					X			
Alysson du Rhône						X		
Amphibiens endémiques de Corse	X							
Amphibiens endémiques des Pyrénées	X							
Balbuzard pêcheur					X			
Busard cendré					X			
Butor étoilé					X			
Chiroptères			X					
Cistude d'Europe							X	
Crapaud vert	X							
Desman des Pyrénées			X					
Forêts alluviales du Rhône et Epipactis du Castor						X		X
Ganga cata et Alouette calandre					X			
Grande mulette				X				
Gypaète barbu					X			
Lézards des Pyrénées							X	
Lézard des souches							X	
Lézard ocellé							X	
Libellules		X						
Loutre d'Europe			X					
Mammifères semi-aquatiques normands			X					
Messicoles						X		
Milan royal					X			
Mulette perlière				X				
Outarde canepetière					X			
Panicaut vivipare						X		
Papillons de jour		X						
Pélobate brun	X							
Phragmite aquatique					X			
Pies grièches					X			
Pollinisateurs		X						
Râle des genêts					X			
Rapaces nécrophages					X			
Sonneur à ventre jaune	X							
Vautour percnoptère					X			
Végétations des bords d'étangs arrières-littoraux des Landes et de Gironde						X		
Vieux bois et forêts subnaturelles								X
Vipères de France hexagonale							X	
Vipère d'Orsini							X	
Vison d'Europe			X					

Tableau 1. Les PNA ou PRA représentés au séminaire

1. LA FIN JUSTIFIE LES MOYENS

1.1. UNE MULTIPLICITÉ DE PNA POUR UNE MÊME DESTINATION

1.1.1. Objectifs et définition

Véronique Barthélemy (DREAL Nouvelle-Aquitaine) l'a rappelé en introduction de l'atelier sur les outils d'évaluation, l'objectif d'un PNA est d'**améliorer l'état de conservation d'une espèce, voire atteindre son bon état de conservation**. Ce bon état s'entend comme la situation où l'espèce se maintient de manière pérenne et viable sur le long terme dans les habitats naturels qu'elle occupe. Il est caractérisé par la dynamique et l'effectif de ses populations, l'évolution de son aire de répartition et de la surface des habitats qui lui sont favorables, qui permettront la viabilité à terme de l'espèce (DHFF).

Certains PNA y sont parfaitement parvenus, comme l'a mentionné Nyls de Pracontal (CNPN), citant l'exemple de la Loutre d'Europe - à tel point que la question peut se poser de la nécessité de la poursuite du PNA – ou celui du Vautour fauve, dont les PNA successifs ont permis à l'espèce de retrouver sa place dans la nature, même si quelques problématiques demeurent avec certains acteurs.

Ségolène Faust (DREAL Centre-Val de Loire) a insisté sur le fait que l'outil PNA ne se suffit pas à lui-même et qu'il intervient en complément des outils réglementaires. Et Nyls de Pracontal d'ajouter que c'est un outil parmi d'autres et que dans certains contextes, d'autres approches plus politiques doivent être envisagées.

> **Les PNA ne sont pas l'alpha et l'oméga de la protection de la nature.**
>
> NYLS DE PRACONTAL, CNPN

S'il n'y a **pas de définition réglementaire des PNA**, comme l'a noté Véronique Barthélemy, leur fondement tient dans l'article L.411-3 du code de l'environnement, une des dispositions de la loi de 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages. Cet article est inséré dans la partie sur les espèces du code de l'environnement, ce qui a permis à François Lengrand (DEB, Ministère en charge de l'environnement) d'affirmer que c'est bien un **outil de la politique espèces, visant les espèces protégées et les pollinisateurs**.

1.1.2. Non pas un mais des PNA

Véronique Barthélemy l'a rappelé, les PNA peuvent être classés selon deux types :

- des PNA de rétablissement, déclinés sur 5 ans ;
- des PNA de conservation, déclinés sur 10 ans.

François Lengrand y a ajouté les PNA de cohabitation, s'agissant notamment du Castor d'Europe ; l'enjeu étant pour ces derniers de continuer à gérer une espèce dont l'état de conservation est devenu bon, dans un souci de coexistence avec les activités humaines.

Les PNA peuvent par ailleurs être mono ou plurispécifiques. Pour François Lengrand, c'est une évidence, partant du principe que les PNA doivent couvrir les près de 200 espèces endémiques de notre territoire. De ce fait, certains PNA peuvent porter un nom de milieu plutôt que d'énumérer les espèces visées.

C'est notamment le cas de nombreux PNA en faveur de la flore. Johan Gourvil (OFB) a indiqué que les premiers PNA touchant le règne végétal dataient de 2010 et concernaient essentiellement des espèces de la directive Habitats-Faune-Flore. Il s'agissait alors de PNA monospécifiques à l'exception du PNA Messicoles. À partir de la note de cadrage de 2017, une dynamique s'est mise en place autour d'une dimension plurispécifique

Encadré n°1 COUP D'ŒIL DANS LE RÉTRO

François Lengrand, lors de son intervention en ouverture du séminaire, est revenu sur l'historique de cette politique - dont les premières déclinaisons datent du milieu des années 1990 -, renforcée par le Grenelle de l'environnement. À l'expiration des premiers plans, un questionnement a émergé sur l'avenir de cet outil, qui a donné lieu à un rapport du CGDD, dont les recommandations ont été intégrées dans une note technique de 2017 portant sur le choix des espèces et la gouvernance des PNA.

Cette clarification était la bienvenue, puisque l'article L.411-3 prévoyait qu'il devait y avoir d'ici 2020, entre autres, des PNA pour toutes les espèces endémiques classées « en danger » ou « en danger critique » sur la Liste rouge nationale des espèces menacées. François Lengrand a pointé le paradoxe de cette ambition, puisque de fait ces espèces rares sont souvent peu connues. Or les PNA ne sont pas des outils de connaissance mais des outils de conservation, devant afficher des objectifs quantifiables, basés donc sur la mesure de l'état initial, ce qui représente un véritable défi conceptuel.

Plus récemment, la Stratégie nationale biodiversité 2030, évoquée par Véronique Barthélemy, prévoit, dans sa mesure 27 « Renforcer la protection et inverser le déclin des espèces menacées », que chaque nouveau PNA précise explicitement son objectif, à savoir, soit :

- l'arrêt de l'effondrement de la population et sa stabilisation ;
- l'augmentation de la population (avec objectif quantitatif) ;
- le changement de catégorie UICN.

des PNA, voire une entrée communauté d'espèces ou habitats, afin d'intégrer un maximum d'espèces présentant un statut défavorable sur la Liste rouge nationale. Selon Adeline Aird (CBNMC), les PNA Flore multi-espèces concernent ainsi des milieux assez variés : milieux rocheux, milieux sableux, zones humides…

François Lengrand a également parlé d'espèces embarquées s'agissant d'espèces non protégées qui bénéficient d'actions mises en œuvre dans le cadre d'un PNA en faveur d'espèce(s) protégée(s).

D'autres PNA ont une approche écosystémique, comme le PNA Vieux bois et forêts subnaturelles, dont les spécificités ont été détaillées par Romain Baffoin (GIP Ecofor). La forêt pouvant abriter de l'ordre de la dizaine de milliers d'espèces, il s'agit a fortiori d'un PNA multi-espèces. Sa rédaction a débuté en 2023, en application d'une directive européenne, et s'articule autour de trois grands axes :

- le développement d'une trame de forêts matures (les vieux bois), via la libre évolution des écosystèmes forestiers, en étroite liaison avec l'approche conservation des espèces puisque le but de ce PNA est la préservation des espèces inféodées à ces milieux ;
- l'identification, la cartographie et la mise sous protection des forêts subnaturelles, qui s'intègrent à la trame de vieux bois, puisque ce sont les plus matures des écosystèmes forestiers et donc ceux qui concentrent le plus fort enjeu de conservation de la biodiversité associée aux forêts matures ;
- l'écologie fonctionnelle de la trame de vieux bois, le PNA ayant pour vocation à améliorer les connaissances et les capacités d'analyse de la fonctionnalité écologique de la trame des vieux bois et de la continuité de cette fonctionnalité. Cette approche a pour objectif à terme de produire un outil d'aide à la décision pour permettre aux gestionnaires de déterminer à quel endroit il serait le plus fonctionnel de laisser une forêt en libre évolution.

L'intervention de Loïc Palumbo sur les aspects sanitaires a suscité de nombreux échanges avec l'auditoire

©Laure Bourgault

Encadré n°2 COMBIEN AU COMPTEUR ?

Au moment du séminaire, François Lengrand a estimé à 76 le nombre de PNA en vigueur, précisant toutefois que le nombre de PNA change en fonction de ce qui est compté.

Il a évoqué à ce titre quelques cas particuliers, proposant son interprétation.

Ainsi, la Stratégie nationale Grand tétras - seule espèce de faune à être protégée sur une partie du territoire national et pas sur une autre - serait à moitié un PNA.

Le PNA Vieux bois et forêts subnaturelles, non encore en vigueur, serait au contraire un PNA+ puisqu'il réunit deux idées : à la fois un PNA en faveur des espèces inféodées aux vieux bois et un plan d'actions en faveur des forêts subnaturelles.

Le Plan Pollinisateurs, s'il n'a plus l'acronyme dans son intitulé - alors que la loi a été spécialement changée en 2016 pour permettre qu'il y ait un PNA Pollinisateurs - serait quand même un PNA.

En revanche, il a été catégorique sur le fait que les Plans nationaux de gestion pour les espèces chassables ne sont pas des PNA.

Sur les 76 PNA, Johan Gourvil a précisé que 20 concernent la flore de France hexagonale et Corse, dont 16 sont multi-espèces. L'Outre-mer compte pour sa part 12 PNA Flore, en cours de rédaction ou mis en œuvre.

En termes de perspectives, François Lengrand a rappelé que la mesure 27 de la SNB porte l'ambition du lancement d'une vingtaine de PNA sur de nouvelles espèces à l'horizon 2030, avec un rééquilibrage en faveur de la flore et de l'Outre-mer, ce qui est une conséquence de la priorisation en faveur des espèces classées en danger critique et endémiques. Ce rééquilibrage n'est pas une réorientation, mais vise à refléter un peu plus la réalité de la biodiversité française.

> **Il n'y a jamais eu autant de PNA en vigueur.**
>
> FRANÇOIS LENGRAND, DEB, MINISTÈRE EN CHARGE DE L'ENVIRONNEMENT

1.1.3. Et les PRA ?

Les PRA étaient bien évidemment également représentés lors de ce séminaire. François Lengrand a rappelé que cet acronyme recouvrait deux réalités : soit la déclinaison régionale d'un PNA, soit un Plan à part entière, sur le modèle d'un PNA mais élaboré à l'initiative d'une région. Dans ce dernier cas, la validation se fait au niveau du CSRPN et non du CNPN.

Deux exemples ont particulièrement été mis en avant à l'occasion de communications spécifiques, illustrant ces deux acceptions du PRA.

Ainsi un PRA Mammifères semi-aquatiques vient d'être validé par le CSRPN en Normandie, présenté par Bastien Thomas (GMN). Il inclut à la fois la déclinaison régionale du PNA Loutre d'Europe, mais également toutes les autres espèces semi-aquatiques autochtones - à savoir les deux espèces de campagnol amphibie, les deux espèces de crossope et le putois - qui ne bénéficient pas de PNA. Selon Florent Clet (DREAL Normandie), c'est une décision collective des financeurs qui a poussé vers un plan d'actions multi-espèces, l'Agence de l'eau ayant même souhaité que soit intégrée une veille sur les espèces exotiques envahissantes.

En réponse à Fabien Coquereau (DREAL Bretagne), qui évoquait la possibilité d'étendre plus encore le champ d'actions en allant vers un PRA Milieux aquatiques, Florent Clet a précisé que le PRA Mammifères semi-aquatiques répondait à une logique d'actions, avec une mutualisation pré-existante et qu'il pouvait être risqué de chercher à regrouper un maximum d'espèces.

Un autre exemple de PRA, monospécifique cette fois, est la déclinaison du PNA Mulette perlière en Bretagne, présentée par Christine Blaize (Bretagne vivante). La France compte environ 160 cours d'eau abritant aujourd'hui ce bivalve, parmi lesquels 7 concentrent chacun plus de 10 000 individus, dont un en Bretagne. Dans cette région, 31 cours d'eau abritent encore la Mulette perlière, pour une population estimée entre 16 000 et 30 000 individus, soit 4 % de la population nationale estimée en 2024 à 400 000 individus. Mais 97 % de ces cours d'eau abritent moins de 100 individus. La Bretagne accueille donc majoritairement des populations relictuelles. Dans les années 1990-2000, l'alerte a été lancée sur la situation critique de cette espèce tant au niveau régional que national. Le premier PNA en faveur de la Mulette perlière a été rédigé au début des années 2010 et a fait l'objet d'une première déclinaison régionale en 2016. Aujourd'hui, un second PNA est en passe de voir le jour, qui donnera lieu à une seconde déclinaison régionale.

Cette multiplicité des PNA et PRA renforce le besoin de mutualisation et implique de gros besoins en financement.

1.2. OÙ PUISER LES FONDS ?

Sophie Ouzet (DREAL Grand Est) a rappelé la grande variété des financements mobilisables : Régions, Départements, EPCI, mécènes, LIFE, Interreg, FEDER, FEADER, Agences de l'eau…

1.2.1. Au niveau national

Si les PNA ne sont pas les outils les plus mal lotis à ce niveau dans le champ de la préservation de la biodiversité, l'incohérence entre ces plans qui s'inscrivent sur la durée et le financement annuel de leur animation a été soulignée à de nombreuses reprises.

Nyls de Pracontal a insisté sur l'importance du financement de cette animation, récemment remis en cause par des annonces inquiétantes en DREAL PACA.

De son côté, François Lengrand a convenu qu'il serait pertinent d'essayer de mieux tenir compte de l'existence de PRA dans les dotations financières des DEAL et DREAL.

Il a évoqué la lente progression budgétaire de la politique PNA depuis 2019, avec une enveloppe globale de l'ordre de 6 millions d'euros en provenance du ministère en charge de l'environnement, essentiellement destinée à la rédaction et l'animation. Celle-ci a été largement

dynamisée en 2023 avec **l'ouverture du Fonds vert au financement des actions de mise en œuvre des PNA**. Ainsi, la première année, ce sont 20 millions d'euros qui ont pu être mobilisés pour la mise en œuvre des PNA, ce qui a constitué un véritable appel d'air et permis de démontrer que les PNA sont des vrais catalyseurs de projets. En 2024, l'enveloppe était encore de 16 millions d'euros mais s'est fortement réduite en 2025, tout en restant toutefois supérieure au budget 2022. Pour 2026, les fonds disponibles devraient être du même ordre de grandeur.

Hélène Duguépéroux (DREAL Pays de la Loire) a présenté le dispositif particulier des mesures d'urgence et en a expliqué les modalités concernant le Râle des genêts en Pays de la Loire. Cette espèce prairiale qui niche au sol est menacée par la mécanisation de l'agriculture depuis l'apparition des faucheuses. Selon Justin Chambrelin (LPO France), l'impact a lieu à deux échelles : par destruction directe des individus (jeunes, nids et adultes) et par destruction de l'habitat. Or le râle, dont la longévité n'est que de deux à trois ans, a besoin de deux pontes par an pour maintenir une démographie viable. Ceci implique un retard de fauche au 15 septembre, ce qui n'est pas envisageable d'un point de vue agronomique. Un conventionnement direct est donc mis en place entre les agriculteurs et la DREAL. Il s'agit d'indemniser les exploitants qui s'abstiennent de faucher autour des places de chant des mâles, une étude écossaise ayant récemment montré que femelles et jeunes n'en sont généralement pas éloignés de plus de 250 m.

Le dispositif repose essentiellement sur l'animation Natura 2000 portée par la LPO en coopération avec la Chambre d'agriculture. Un COPIL est ainsi organisé une fois par an pendant la période de détection des mâles chanteurs. C'est à ce moment qu'est discuté le prix du foin et donc la subvention que la DREAL va accorder aux exploitants qui acceptent de décaler au 15 septembre la fauche, dont le produit a perdu à cette date toute valeur fourragère.

En Pays de la Loire, depuis trois ans, ce sont 30 000 euros par an, pris sur les financements biodiversité de la DREAL, qui sont investis dans ce dispositif. Mais ceci n'a rien de pérenne et la DREAL réfléchit au moyen de sécuriser ces financements.

Râle des genêts (Crex crex)

La solution envisagée passe là encore par la mutualisation, en intégrant d'autres espèces PNA ou d'autres problématiques habitats dans les discussions avec le ministère de l'Agriculture pour construire quelque chose de plus englobant et mutualisé. Mais cela nécessite de trouver un critère de rationalisation : soit une entrée sectorielle avec une aide financière plus pérenne compatible avec la PAC, soit une entrée écosystémique, cette dernière ayant la préférence d'Hélène Duguépéroux, en faisant l'analogie avec les PSE ou en s'appuyant sur les solutions fondées sur la nature.

Intervenant lors de la table ronde sur l'animation, les financements et la mutualisation des ressources, David Brunet (AELB) a expliqué comment les Agences de l'eau mobilisaient leurs crédits pour le sujet biodiversité. Au-delà des actions d'acquisition de zones humides, ou de restauration de ces milieux et des cours d'eau, qu'elles accompagnent depuis de nombreuses années avec des effets très bénéfiques pour les espèces, la loi pour la reconquête de la biodiversité de 2016 a confié une nouvelle compétence biodiversité aux Agences de l'eau. Des appels à projets Biodiversité ont donc été lancés dès le 10e programme d'intervention qui était alors en cours, avec des taux de financement de 80 %.

Dans cadre du 11e programme (2019-2024), l'Agence de l'eau Loire-Bretagne a mis en place des appels à projets PNA, avec l'expertise des DREAL. Durant cette période, trois millions d'euros ont ainsi été alloués à des projets concernant des espèces PNA des milieux humides, à la fois sur des actions de restauration et de connaissance.

Cette mobilisation des fonds des Agences de l'eau a été illustrée par le PRA Mammifères semi-aquatiques (cf. supra) sur le bassin Seine-Normandie cette fois, qui a bénéficié d'un premier financement pour sa rédaction, suivi d'un second pour la mise en œuvre des actions. Florent Clet a précisé qu'en Normandie, le fait d'avoir une espèce PNA incluse dans ce PRA est important pour la mobilisation des financeurs - la mise en œuvre du PRA bénéficiant également du Fonds vert et de financements de la DREAL Normandie à travers une convention pluriannuelle d'objectifs avec le GMN. Ceci plaide en faveur de la poursuite du PNA Loutre d'Europe, même si l'espèce se porte mieux au niveau national.

Depuis 2025, comme l'a rappelé David Brunet, le 12e programme des Agences de l'eau est en cours et les modalités d'intervention sur la biodiversité sont rentrées dans le même cadre que les autres domaines d'intervention, sans plus passer par des appels à projet. **Toutes les Agences de l'eau, sauf Artois-Picardie, ont ouvert des financements pour les espèces PNA,** avec des taux allant de 50 à 80 %. En Loire-Bretagne, les financements ont même été ouverts aux espèces menacées des listes rouges. Ces crédits sont mobilisables pour des travaux de restauration ou des actions préalables à la restauration et représentent entre 600 000 € et 800 000 € d'aide par an ciblés sur une vingtaine d'espèces, sur un budget annuel de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne de 360 millions d'euros. Mais une part des autres financements, dirigés vers les milieux aquatiques et les zones humides, bénéficient aussi à la biodiversité, de même que les aides agricoles attribuées par les Agences de l'eau contribuent à préserver les paysages et la biodiversité associée.

Des ressources plus spécifiques peuvent parfois être mobilisées, comme dans le cas de la Vipère d'Orsini, présente sur le camp militaire de Canjuers dans le Var. Oscar Hadj-Bachir (CEN PACA) a mentionné des financements conséquents en provenance du Fonds d'intervention pour la transition écologique du ministère de la Défense, pour des actions de gestion et de connaissance autour de cette population très menacée.

1.2.2. Du côté de l'Europe

Concernant les milieux agricoles, une autre source de financement non négligeable provient de **la PAC via les MAEC**, comme l'ont montré les exemples de l'Outarde canepetière et du Râle des genêts.

Cyrille Poirel (LPO France) a expliqué la quasi-disparition de l'outarde des plaines du centre-ouest (-95 % des effectifs entre 1978 et 1996) à la fois par le développement de la céréaliculture au détriment des couverts herbacés, où nichent les femelles, et par l'effondrement des insectes, alors qu'un poussin d'outarde consomme 200 criquets par jour.

100 % des outardes se trouvant sur des parcelles agricoles en zone Natura 2000, les MAE s'avèrent un outil pertinent pour la préservation des populations du centre-ouest et de fait, 85 % du budget du PNA tient dans les aides MAE aux agriculteurs.

Il existe deux cahiers des charges :

- l'un pour la conversion d'une culture en prairie - qui devient une « culture à outarde », terme plus valorisant que celui de jachère pour les agriculteurs - ; c'est la mesure la mieux rémunérée, sur laquelle la période de non-intervention est la plus large, couvrant toute la période de reproduction de l'espèce, y compris les pontes de remplacement ;
- l'autre pour un retard de fauche sur une prairie existante ; le retard de fauche concerne la 2e fauche (qui arrive en principe vers le 20 juin), l'outarde pondant plutôt fin mai-début juin. La mesure vise à trouver un compromis entre produire du fourrage sans détruire d'outardes, avec une 1e fauche autorisée jusqu'au 20 mai et une seconde à partir du 31 juillet. Cette 2e mesure fonctionne moins bien, du fait notamment d'un montant beaucoup moins attractif.

À ces cahiers des charges très simples, sont adossées des recommandations, concernant notamment la diversification du couvert et la préservation de bandes non fauchées.

Aujourd'hui, il y a environ 10 000 ha engagés en MAE outardes, impliquant quelque 1 000 agriculteurs, sur les 277 000 ha de SAU éligible des plaines du centre ouest, ce qui représente 25 % de la SAU herbacée.

Le dispositif est efficace pour les outardes, comme en atteste la corrélation entre l'augmentation du nombre de mâles chanteurs et l'augmentation de la surface en MAE, mais bénéficie également à d'autres espèces. Ces résultats positifs prouvés facilitent l'obtention des financements lors de la répartition des budgets MAEC par la DRAAF.

Néanmoins, ces financements restent insuffisants pour atteindre les objectifs fixés et les réflexions se tournent donc maintenant vers l'écoconditionnalité.

> **Le paradoxe est qu'on finance avec le second pilier de la PAC ce qu'on détruit avec le premier.**
>
> CYRILLE POIREL, LPO FRANCE

Pour le Râle des genêts (cf. supra), Justin Chambrelin a indiqué qu'un des objectifs du PNA était d'essayer de profiter de chaque nouvelle PAC pour retarder le plus possible les dates de fauche, à travers les MAEC, et d'essayer d'avoir une mosaïque hétérogène de parcelles aux dates de fauche plus ou moins précoces, pour laisser à l'espèce des chances de se reproduire. Néanmoins, il est difficile, via cet outil, de décaler les fauches au-delà du 15 juillet, d'où le dispositif d'urgence mentionné précédemment.

Les exemples ont par ailleurs été nombreux, au cours de ces deux journées, du recours aux fonds LIFE pour mettre en œuvre les PNA.

Comme nous l'a indiqué Oscar Hadj-Bachir, c'est ainsi un programme LIFE qui, entre 2006 et 2011, a permis de réaliser un état des lieux des connaissances sur la Vipère d'Orsini et un état de référence des populations, mais également

Encadré n°3 QUAND L'ESPÈCE PNA DEVIENT RESSOURCE

C'est l'expérience que nous a partagée Frédéric Beau (association Epiméthée), s'agissant de la Cistude d'Europe, une tortue d'eau douce qui utilise néanmoins le milieu terrestre pour la ponte. L'exemple concerne une exploitation agricole de 94 ha dans le bocage berrichon, en petite Brenne, comprenant 9 mares, dans des états de conservation très divers.

Le projet consistait à utiliser la cistude comme un vecteur de restauration de ces mares, pour en favoriser la potentialité d'accueil pour l'espèce mais aussi pour la biodiversité de manière générale. La cistude en effet, en tant qu'espèce PNA, ouvre des pistes de financement. Par ailleurs, son fort pouvoir de sympathie engendre une acceptation par tous les types de publics - agriculteurs, chasseurs... -, tous ayant une forme d'attache sentimentale à cette espèce qu'ils connaissent depuis leur enfance.

La démarche reposait sur un diagnostic avant travaux, préalable à la rédaction d'un plan de gestion, avec une hiérarchisation des enjeux et des priorités. Les travaux préconisés ont ensuite été réalisés, allant du défrichage, bûcheronnage, curage... jusqu'à la recréation de mares disparues. Parallèlement, des protocoles de suivi ont été mis en place.

Au total, 8 mares ont été restaurées sur le site, présentant également des enjeux libellules et amphibiens. Sur une des mares disparues qui a été recréée et rapidement recolonisée par la cistude, on compte aujourd'hui 27 espèces de libellules et 11 taxons d'amphibiens.

Le projet s'est accompagné d'actions pédagogiques de sensibilisation à destination des habitants du territoire et des touristes.

Le but est maintenant d'exporter la démarche au-delà de l'exploitation et de faire tache d'huile autour de la ferme. La Brenne bénéficie d'un Accord territorial de zone humide 2025-2027, avec un financement Agence de l'eau. Dans ce cadre, des fiches actions, visant à améliorer la gestion des mares communales du territoire, sont proposées aux communes. Celles-ci sont généralement partantes quand il s'agit de cistudes. Parallèlement, des actions pédagogiques sont mises en place avec le CPIE.

Il s'agit également de s'intéresser à l'ensemble du bocage. Une étude, basée sur des suivis GPS, a en effet montré que les cistudes circulaient fréquemment entre les mares et utilisaient l'ensemble des milieux, y compris les ronciers qui leur servent de zones refuges dans leurs déplacements à travers les prairies. Le maintien des ronciers au cœur des parcelles fait donc partie des préconisations de gestion, ce qui présente également un intérêt pour d'autres espèces PNA, comme les vipères.

Cela pose toutefois la question de la compatibilité avec la gestion agricole. Les MAE demandent en effet à ce que le milieu reste prairial. Il faut donc trouver un compromis qui permette de conserver quelques bandes enfrichées pour les ronciers, sans perdre ces MAE. De manière générale, il est important de rester attaché à la réalité agricole et que les mares servent à nouveau aussi aux agriculteurs, pour l'abreuvement du bétail notamment.

Dans cet exemple, la cistude devient un levier de restauration écologique et de financement, ce qui nécessite toutefois un équilibre avec la gestion agricole. Ce projet illustre comment une espèce PNA charismatique peut catalyser la restauration d'écosystèmes entiers et aider à sensibiliser les acteurs locaux.

Vipère d'Orsini (Vipera ursinii)

©Eric Sansault

d'élaborer des protocoles standardisés pour l'étude de cette espèce cryptique et les premiers documents de gestion. Il a ainsi servi de base au lancement d'un premier PNA sur l'espèce (2012-2016). Aujourd'hui, un second PNA court sur la période 2020-2030 et un nouveau projet LIFE a été déposé par la structure animatrice, en collaboration avec des équipes de chercheurs français et italiens, afin de financer tant les actions de connaissance encore nécessaires que les actions de gestion. Le ministère en charge de l'environnement a d'ores et déjà validé le cofinancement du projet, dont la candidature est encore en cours d'examen auprès de la Commission. À l'échelle européenne, l'espèce est aujourd'hui impliquée dans plusieurs projets LIFE, notamment en Hongrie, où d'importants moyens sont mis en œuvre pour sa conservation. Il s'agit dans ce pays du 4e projet LIFE en faveur de la Vipère d'Orsini, qui inclut des opérations de réintroduction et de renforcement des populations.

Justin Chambrelin l'a souligné, c'est également un programme LIFE qui a permis au PNA Râle des genêts de prendre corps en 2002. Ce premier PNA a débouché sur un nouveau projet LIFE qui lui-même a engendré un deuxième PNA en 2013. Aujourd'hui, un troisième PNA est en cours, qui a débuté en 2024 pour 10 ans, auquel la LPO tente d'adosser un nouveau LIFE pour financer les actions qu'il comporte.Même chose pour la Mulette perlière, pour laquelle un projet LIFE mené à l'échelle du massif armoricain entre 2010 et 2016 a permis à un premier PNA de voir le jour, comme l'a détaillé Christine Blaize.

Pour l'outarde, c'est encore un programme LIFE qui a permis d'établir les exigences écologiques de l'espèce et de tester les premiers contrats à mettre en place avec les agriculteurs, comme l'a précisé Cyrille Poirel.

Le Milan royal, quant à lui, bénéficie du projet LIFE transfrontalier « EUROKITE », qui concerne une douzaine de pays. D'après Aurel Gallois (LPO France), depuis son lancement, celui-ci a permis d'équiper plus de 3 500 oiseaux de balises GPS en Europe.

Encadré n°4 LES BESOINS EN INGÉNIERIE FINANCIÈRE

Sophie Ouzet a insisté sur les besoins en ingénierie financière pour mobiliser certains fonds, notamment européens, et a pointé l'incapacité de certaines structures associatives à mobiliser ces fonds, faute de trésorerie, et également de moyens d'animation pour monter les dossiers de candidature répondant aux exigences de l'Europe. Or il s'avère que cette animation, indispensable à l'émergence de projets techniques sur le terrain, n'est plus éligible aujourd'hui auprès d'un certain nombre de financeurs.

La mutualisation sur ces sujets s'avère donc là encore essentielle.

Guillaume Kotwica (DREAL Hauts-de-France) a suggéré de s'inspirer de ce que font les pays voisins, où souvent les porteurs de projets n'ont pas à aller chercher les cofinancements, qui sont accordés de manière automatique.

Pour ce qui relève du montage des dossiers, David Brunet a rappelé que les Agences régionales de biodiversité disposent d'une ingénierie pour accompagner les structures dans la mobilisation financière.

1.2.3. La question éthique des financements issus de l'accompagnement des mesures compensatoires

Les espèces PNA sont très présentes dans les projets faisant l'objet de demandes de dérogation espèces protégées. Elles bénéficient donc de mesures de compensation, mais également de mesures d'accompagnement.

S'agissant du Lézard ocellé en PACA, Oscar Hadj-Bachir a fait part du fait que, depuis quelques années, ces mesures d'accompagnement comprennent une part de financement pour la mise en œuvre d'actions du PNA. La responsabilité de la gestion des fonds revient donc à l'animateur du PNA, ce qui interroge d'un point de vue éthique, dans la mesure où celui-ci peut avoir en amont émis un avis défavorable au projet au regard des impacts sur l'espèce. L'affectation du financement à une action concrète fait donc l'objet d'un vote du COPIL et il est fait en sorte que les fonds transitent directement du maître d'ouvrage vers la structure porteuse de l'action pour éviter que la structure animatrice fasse juste office de banque.

Pierre-Yves Gourvil (CEN Nouvelle-Aquitaine) confirme avoir été confronté à une situation similaire dans le cas du PNA Papillons de jour. La discussion est actuellement en cours, avec l'idée d'orienter ces fonds vers une action de restauration concrète proche du lieu du projet, pour qu'il y ait un lien. Ces cas étant amenés à se développer, il s'est interrogé sur une ligne directrice à adopter à ce sujet à l'échelle des PNA.

Philippe Hey (DREAL Grand Est) ne s'est pas étonné de ces expériences, considérant que ces suggestions de mesures d'accompagnement sur de gros projets présentant des enjeux économiques importants peuvent émaner des DREAL, où les mêmes équipes ont à la fois en charge la coordination des PNA et le volet dérogation espèces protégées. Il cite un cas impliquant la gagée - qui n'est pas une espèce PNA - pour laquelle la dérogation a été acceptée sous réserve de mettre en œuvre des compensations solides, à quoi s'ajoutait une mesure d'accompagnement, correspondant à un financement du CBN d'Alsace pour la mise en place de recherches et d'actions de conservation à l'échelle de tout le nord du Bas-Rhin. Dans un autre exemple, c'est un projet de route impactant l'Azuré de la sanguisorbe qui, au-delà de la compensation directe, a fait l'objet de propositions de mesures complémentaires à l'échelle de la métapopulation.

Selon Renaud Baeta (ANEPE Caudalis), la question de ces financements issus de mesures d'accompagnement s'est également posée en COPIL du PRA Libellules de la région Centre-Val de Loire. Il a rappelé que si le C de la compensation

est déjà difficile à accepter, le A de l'Accompagnement n'est pas censé être pris en compte dans l'évaluation du projet et donc pas nécessaire à sa validation. Dès lors, il doute que beaucoup d'entreprises engagent des fonds dans cette démarche. Philippe Hey a souligné qu'à partir du moment où une mesure d'accompagnement est inscrite dans la dérogation, elle est prescrite et devient obligatoire. Vincent Clément (BUFO) a précisé que c'est justement parce que cet accompagnement n'est pas censé rentrer en ligne de compte dans les calculs de l'impact résiduel, qu'il peut permettre de financer des actions par ailleurs.

La problématique existe dans d'autres pays, il a ainsi cité l'exemple du Triton crêté en Angleterre, où un fonctionnement un peu différent est en train de se mettre en place dans certaines régions avec la création de fonds, cogérés par une entreprise et une structure associative, qui prennent en charge l'aspect compensatoire des projets. Cette sorte de pot commun facilite la vie des porteurs de projets. Cela s'avère également intéressant du point de vue des gestionnaires puisque cela permet de coordonner des actions de manière cohérente à l'échelle d'un territoire.

Hélène Duguépéroux a également évoqué le dispositif SNCRR, mis en place par le ministère en charge de l'environnement, dans l'idée d'avoir une sorte de bourse de sites de compensation potentiels pour des projets importants, une forme de compensation par l'offre.

Cistude d'Europe (Emys orbicularis)

©Eric Sansault

2. LA CONDUITE DU PNA

2.1. L'ÉLÉMENT CENTRAL : LE TABLEAU DE BORD

Lors de l'atelier sur les outils d'évaluation, Luc Albert (DREAL Nouvelle-Aquitaine) a précisé ce qu'était un tableau de bord, selon le Guide d'élaboration des plans de gestion d'espaces naturels (CT88). Il s'agit d'un outil d'évaluation de l'efficacité de la gestion basé principalement sur l'analyse des indicateurs d'état de conservation et de pressions. Il mesure l'écart entre les valeurs souhaitées des indicateurs et les valeurs mesurées à un instant T. Il présente une vue synthétique de la situation et des tendances observées. C'est à la fois un outil de pilotage et un outil de partage avec les parties prenantes.

2.1.1. Bien choisir ses indicateurs

Véronique Barthélemy a rappelé qu'il n'existait pas de cadrage particulier concernant le ciblage des indicateurs. Nyls de Pracontal a convenu que ce sujet était complexe. Les indicateurs sont en effet souvent fixés par l'animateur lui-même, avec beaucoup d'ambition, mais se révèlent parfois inadaptés ou inatteignables.

Véronique Barthélemy l'a souligné : les indicateurs doivent pouvoir évaluer l'efficacité des actions. Ils doivent donc être pertinents et faciles à renseigner.

Avec la SNB, il y a désormais obligation pour les nouveaux PNA de prévoir un ou plusieurs indicateur(s) d'atteinte de l'objectif du PNA pour attester de sa réussite. Le choix de l'objectif et de(s) l'indicateur(s) dépend de l'espèce (dynamique, écologie…), de son état de conservation au début du PNA, des types et des niveaux de pressions qui pèsent sur elle.

La qualité des bilans et de l'évaluation dépendra du choix des indicateurs de réalisation des actions, du choix de l'objectif et du choix de(s) l'indicateur(s) de réussite du PNA. Il faut être vigilant à ne pas multiplier inutilement le nombre d'indicateurs.

> **Il faut rester ambitieux, mais cohérent et raisonnable sur la capacité à atteindre les objectifs, pour éviter une course vers un idéal qui n'existe pas vraiment.**
>
> NYLS DE PRACONTAL, CNPN

La méthode CT88, présentée par Luc Albert, fait état de trois types d'indicateurs :

- des indicateurs d'état de l'enjeu, qui permettent de mesurer la progression vers l'objectif du PNA et sont renseignés par des suivis protocolés, exploitables scientifiquement ;
- des indicateurs de pression sur l'état de l'enjeu ;
- des indicateurs de réponse, qui traduisent les efforts mis en œuvre et indiquent si l'action a été réalisée et a donné le résultat escompté.

En plus des indicateurs d'état de conservation, Fabien Coquereau a suggéré de garder un indicateur annexe sur la tendance, qui permette de positiver un peu les résultats, même lorsque l'objectif n'a pas été atteint.

Encadré n°5 LES INDICATEURS DU RÈGLEMENT DE RESTAURATION DE LA NATURE

Adopté le 17 juin 2024, ce Règlement européen comporte 18 indicateurs cibles, présentés par Maxence Chatelet lors de la table ronde sur l'animation, les financements et la mutualisation des ressources. Certains nous sont déjà familiers, comme ceux sur les oiseaux communs des milieux agricoles et forestiers. D'autres semblent plus difficilement mesurables, comme l'abondance et la diversité des pollinisateurs. Un certain nombre concerne les infrastructures agroécologiques (haies, bandes fleuries, mares…), plusieurs sont dédiés à la forêt et un concerne la restauration des tourbières.

Liste des indicateurs :

- Connaissance de l'état des HIC d'ici à 2030
- Mettre en place des mesures de restauration des HIC et habitats d'espèces (30 % à l'horizon 2030, 60 % à 2040 et 90 % à 2050) et avoir une tendance positive de l'état
- Augmenter l'abondance et la diversité des pollinisateurs
- Augmenter l'indice des oiseaux communs des milieux agricoles (110 % à l'horizon 2030, 120 % en 2040 et 130 % en 2050)
- Augmenter l'indice des oiseaux communs des milieux forestiers
- Augmenter l'indice des papillons de prairies
- Augmenter la diversité des essences forestières
- Augmenter la diversité d'âge des peuplements forestiers
- Augmenter la connectivité des peuplements forestiers
- Éliminer les obstacles à la continuité des eaux de surface
- Augmenter les particularités topographiques à haute diversité
- Augmenter le bois mort sur pied
- Augmenter le bois mort au sol
- Augmenter le stock de carbone organique des sols cultivés
- Augmenter le stock de carbone organique en forêt
- Augmenter la part d'essences autochtones en forêt
- Restaurer les tourbières drainées
- Augmenter la connectivité des forêts

Maxence Chatelet a insisté sur l'importance pour les animateurs de PNA de se raccrocher à ces indicateurs, au regard des actions de restauration favorables aux espèces PNA.

Ce Règlement européen a donné lieu à un Plan national de restauration de la nature, actuellement en cours d'élaboration, dont Philippe Hey a salué l'ambition. Dans ce cadre, les DREAL ont été interrogées pour identifier pour chacun des 18 indicateurs les outils déjà en place. L'objectif est de profiter de ce Règlement européen pour intensifier ce qui existe déjà et identifier des outils manquants qu'il convient de créer et financer.

Le Règlement européen fournit un cadre commun de suivi de la restauration de la nature. Les PNA peuvent s'y raccrocher pour améliorer la planification, le suivi et le financement de leurs actions en faveur de la biodiversité.

2.1.2. Mettre en place des suivis

Renseigner les indicateurs, notamment les indicateurs d'état, repose sur la mise en place de dispositifs de suivis adaptés. Plusieurs interventions ont montré que, si des méthodes existent, leur pertinence dépend fortement des effectifs des espèces, des moyens mobilisables et de leur articulation avec des dispositifs nationaux de surveillance.

À ce propos, Jean-Michel Catil (NEO) a souligné que la méthode CT88 avait été testée sur des espèces à petits effectifs généralement bien connus. Selon lui, pour d'autres, comme la cistude, cela met en lumière le besoin de moyens suffisants pour un suivi adapté et donc le lien à faire avec le programme de surveillance de la biodiversité terrestre, comme les suivis POPReptile et POPAmphibien ou encore le STOC pour les oiseaux.

Un exemple emblématique de suivi mutualisable a été présenté par Renaud Baeta avec le SOGAP, programme de suivi des odonates lié aux cours d'eau. Déployé depuis 2014, ce protocole standardisé repose sur un échantillonnage aléatoire de mailles et le comptage des exuvies, complété par une typologie des berges. Conçu pour être reproductible dans le temps et accessible à un large public, y compris en sciences participatives, il est aujourd'hui intégré au schéma directeur de surveillance de la biodiversité terrestre et bénéficie d'une plateforme dédiée financée par l'OFB. Au-delà des obligations de rapportage de la DHFF, les données produites permettent d'analyser les tendances de population, de cartographier les densités et d'identifier des cœurs de population, avec des applications potentielles pour l'aide à la décision (mesures ERC, cartes d'alerte). Les résultats montrent cependant que, malgré le PNA, certaines espèces cibles (*Ophiogomphus cecilia* et *Stylurus flavipes*) continuent de voir leurs populations sur la Loire - qui étaient les plus importantes de France - s'effondrer, soulignant l'importance de lier les suivis à l'analyse des facteurs environnementaux, notamment hydrologiques.

Ce protocole constitue par ailleurs le seul suivi standardisé des odonates à l'échelle européenne, ouvrant des perspectives de coopération internationale, notamment dans le cadre de *Dragonfly Conservation Europe*. Claude Miaud (SHF) a fait le parallèle avec les suivis protocolés de l'herpétofaune, pour lesquels une harmonisation européenne est également amorcée, avec la possibilité d'étendre ces démarches à d'autres taxons.

Les échanges ont également mis en lumière l'intérêt des réseaux de surveillance ciblant les causes de mortalité, à travers l'exemple du Milan royal, présenté par Aurel Gallois. Suite à un Plan national de restauration mis en place au début des années 2000, l'état de conservation de l'espèce, encore très fragile, est en voie d'amélioration, avec une remontée significative des effectifs, tant nicheurs que migrateurs post-nuptiaux et d'hivernage. Toutefois, cet oiseau reste victime des percussions avec les éoliennes et les lignes électriques et d'empoisonnements, auxquels il est très sensible du fait de son comportement alimentaire opportuniste. Le suivi des mortalités constitue donc un levier essentiel pour identifier les menaces persistantes sur l'espèce (collisions, empoisonnements), en s'appuyant sur des réseaux spécialisés (SAGIR, Vigilance-Poison) et des outils standardisés tels que la fiche commémorative. Malgré ces dispositifs, une part importante des mortalités reste inexpliquée, tandis qu'une proportion significative est d'origine anthropique. L'usage de la télémétrie GPS s'est révélé déterminant pour localiser les cadavres et documenter les causes de mortalité, contribuant également à d'autres suivis d'espèces cryptiques, comme cela a été détaillé par Justin Chambrelin pour le Râle des genêts. Plus largement, de nouvelles approches (ADNe, acoustique, radar) ont été évoquées comme des outils prometteurs pour le suivi des populations.

Chauves-souris dans leur gîte

© Thomas Cuypers

Encadré n°6 VERS UNE HARMONISATION ET UNE GÉNÉRALISATION DES SUIVIS SANITAIRES DANS LES PNA

François Lengrand a rappelé le concept d'une seule santé (des écosystèmes, des animaux et des humains), qui doit désormais être pris en compte dans les PNA, notamment en termes de surveillance sanitaire.

C'était l'objet de l'intervention de Loïc Palumbo (OFB), qui a présenté la note de cadrage rédigée dans ce sens par l'OFB avec l'aval de la DEB. Celle-ci s'est basée notamment sur l'exemple du réseau SMAC, initié dans le cadre du premier PNA en faveur des Chiroptères et reconduit dans ses nouvelles versions à travers une fiche action dédiée.

Cette inclusion d'un volet sanitaire à but de conservation des espèces dans l'ensemble des PNA - à des degrés variables en fonction des enjeux pour les espèces concernées - répond à un premier objectif, qui est de favoriser l'articulation avec les dispositifs et les réseaux sanitaires existants. Il s'agit également de mettre en évidence le rôle des maladies dans les déclins, puisque des maladies sublétales et sporadiques peuvent interagir avec d'autres facteurs de déclin et être le déclencheur dans l'effondrement d'une population. Connaitre les problématiques sanitaires permet ainsi de les prendre en compte dans toutes les autres mesures de gestion.

La surveillance épidémiologique événementielle généraliste consiste à étudier les mortalités et les maladies dans leur ensemble. C'est une démarche exploratoire qui permet des suivis spatiaux et temporels sur l'ensemble des espèces. Elle repose sur un réseau d'observateurs et de référents. Des dispositifs de surveillance généralistes existent mais sont généralement peu impliqués dans la conception ou les suivis des PNA. La nécessité de créer du lien est d'autant plus forte qu'il existe des contraintes de surveillance réglementaire pour des maladies réglementées comme l'influenza aviaire, la peste porcine, la brucellose... Il y a également des enjeux de police judiciaire, qui nécessitent que la police de l'environnement puisse intervenir précocement sur le terrain pour relever les indices, et les aspects de prise en charge des animaux en détresse, qui sont par exemple très présents dans le PNA Lynx.

Un arbre décisionnel (Fig. 1) a donc été construit - sur la base des PNA Rapaces, à adapter en fonction des PNA -, pour une prise en charge qui permette de répondre à toutes les attentes. Cela ne concerne cependant pas toutes les espèces, puisque certaines ne bénéficient d'aucun réseau de surveillance, faute d'experts et de cadre réglementaire structurant, comme l'a relevé Samuel Esnouf (CEN Auvergne) s'agissant de la Mulette perlière, dont le PNA en cours de rédaction comprend pourtant un volet de suivi des cas de mortalité importants (voir ci-après).

La note de cadrage a été testée avec le PNA Vipères de France hexagonale, dans lequel une sous-action d'évaluation des risques infectieux de ces serpents a été inscrite, en lien avec le réseau SAGIR.

La base de données issue de ces suivis sanitaires est disponible au niveau de SAGIR, accessible aux animateurs de PNA sur demande.

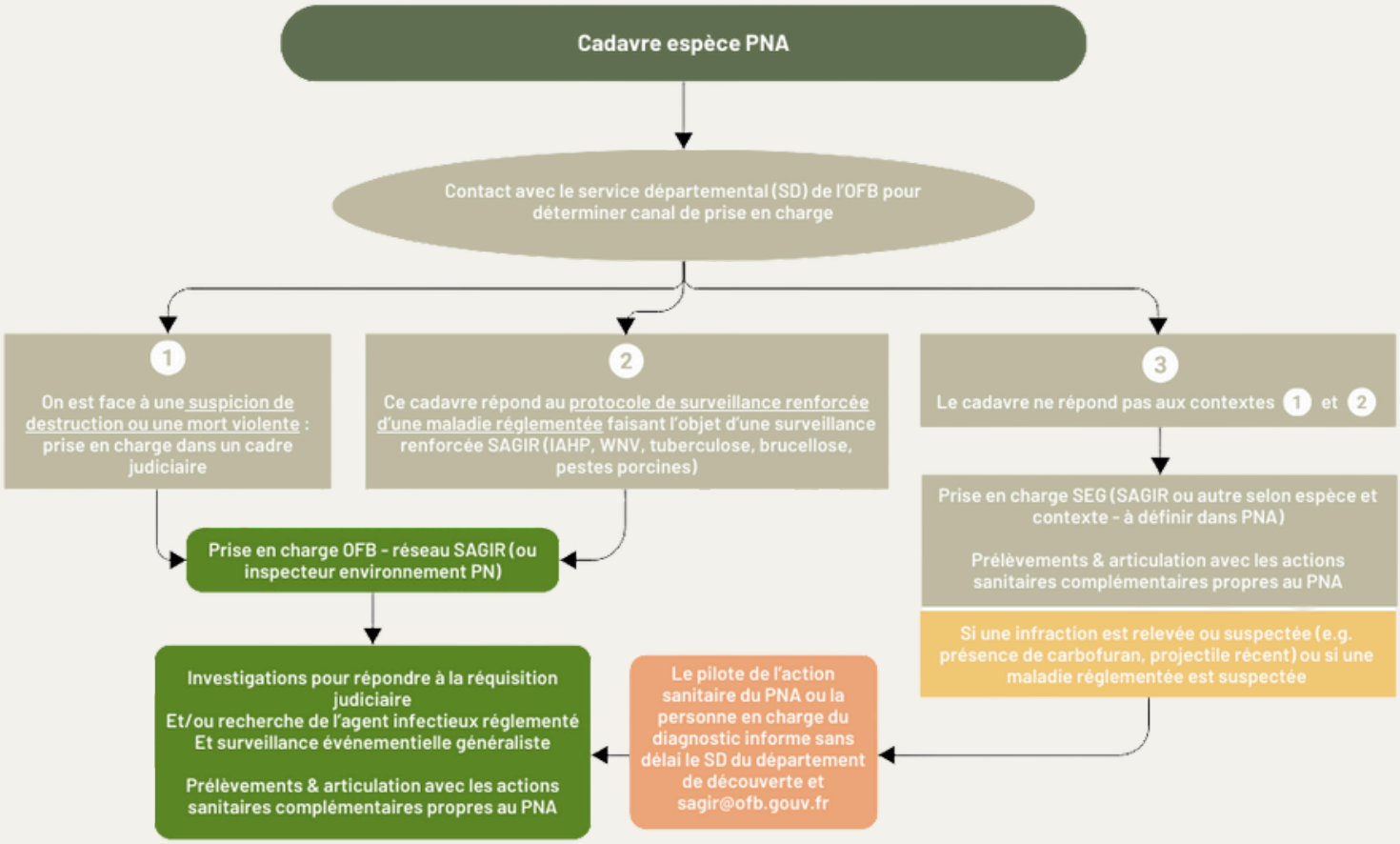

Figure 1. Arbre décisionnel pour la prise en charge des cadavres d'espèces PNA

2.1.3. Les stratégies d'évaluation

Un atelier était consacré aux outils d'évaluation des PNA.

Véronique Barthélemy a rappelé la nécessité de préparer des bilans annuels, à mi-parcours et final. Un PNA n'étant pas figé, les bilans intermédiaires sont prévus pour réajuster au besoin les actions.
À ce jour, seul le bilan final doit obligatoirement être soumis à avis du CNPN, ce qui permet de décider de la suite à donner. Nyls de Pracontal a rappelé que ces évaluations pouvaient être externalisées.

La réalisation des bilans et l'évaluation des PNA, impliquant des indicateurs à renseigner tout au long de leur durée, doivent donc être anticipés dès leur rédaction.

Deux exemples sont venus alimenter les réflexions de cet atelier : le bilan à mi-parcours du PNA Loutre d'Europe et le bilan final du troisième PNA Chiroptères.

Cécile Kaufmann (SFEPM) a souligné que le PNA 2 en faveur de la Loutre d'Europe a débuté en 2019 et est de ce fait parmi les premiers concernés par la note de 2017. L'équipe animatrice n'a donc bénéficié que de très peu de retours d'expérience pour l'exercice.

La rédaction du bilan à mi-parcours s'est étalée sur plus un an, depuis le printemps 2024 jusqu'à sa présentation en CNPN en juin 2025, dont l'avis n'avait pas encore été rendu au moment du séminaire. En l'absence d'indicateurs chiffrés établis lors de la rédaction, et d'instructions au niveau national, le travail s'est appuyé sur la collecte d'un maximum d'informations - issues des données de répartition de l'espèce, des bilans annuels du PNA, de données bibliographiques diverses et de dire d'experts - et a mobilisé un grand nombre d'acteurs (DREAL coordinatrice, COPIL, animateurs régionaux du PNA, Groupe Loutre, partenaires scientifiques et techniques...). Ce bilan a nécessité plusieurs

étapes : d'abord une synthèse de l'état d'avancement de chaque sous-action, puis une synthèse des indicateurs de suivi et de réalisation, qui sont venues alimenter une synthèse générale pour l'ensemble des actions, complétée par une synthèse du calendrier de réalisation donnant une idée de l'avancement global du travail. À cela s'est ajoutée la réalisation d'un bilan financier détaillé au niveau national et global – et non exhaustif – au niveau régional. Un bilan des déclinaisons régionales a également été réalisé, incluant en annexe une synthèse des indicateurs en région. L'ensemble a été compilé dans un bilan synthétique du niveau de réalisation des sous-actions, décliné dans un code couleur, et a permis de dresser une conclusion finale sur les apports du PNA, les sous-actions à poursuivre, les travaux non prévus qu'il serait utile de lancer, les freins à la déclinaison du PNA et les sous-indicateurs ou indicateurs à modifier ou supprimer.

Les principales difficultés de l'exercice tenaient dans l'absence d'objectif quantitatif ou qualitatif fixé dans le PNA, et donc d'un indicateur de réussite, et d'une méthodologie prédéfinie, ce qui a rendu la rédaction difficile et très chronophage. Des réajustements ont néanmoins pu être réalisés pour la seconde moitié du plan.

Selon Noémie Montel (FCEN), c'est également à une stagiaire de la DREAL Bourgogne-Franche-Comté, co-encadrée par la FCEN, qu'a été confiée l'élaboration de la méthode d'évaluation du troisième PNA Chiroptères - concernant 36 espèces, dont 19 prioritaires - qui prenne en compte ses caractéristiques tout en valorisant les actions menées sur l'ensemble du territoire.

Une évaluation en deux volets complémentaires est ainsi proposée, combinant les analyses quantitatives sur l'état des populations de chauves-souris et une évaluation qualitative. Cette approche permet de fournir un bilan complet pour éclairer les décisions relatives à la reconduction ou l'ajustement du plan.

La méthode IDEA (Fig. 2) a été utilisée pour recueillir les avis d'experts qui ont permis d'établir les tendances nationales des populations des populations des différentes espèces.

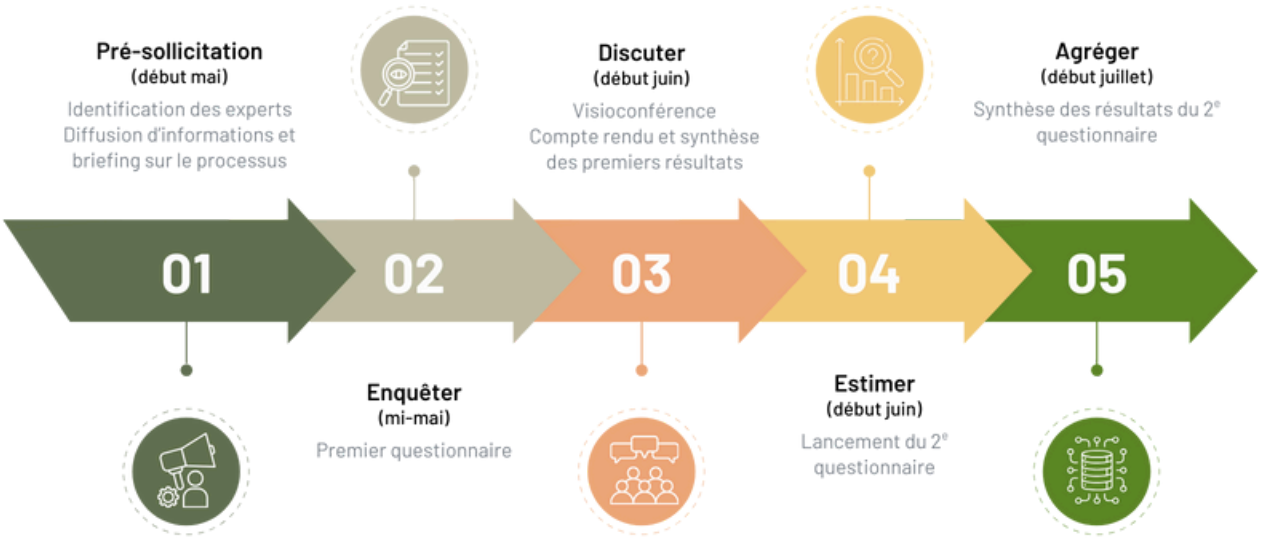

Figure 2. Méthode IDEA pour la récolte des avis d'experts

L'évaluation qualitative s'est quant à elle basée sur la méthode SMART (Fig. 3) pour définir les indicateurs. Elle s'est appuyée sur les indicateurs inscrits dans le troisième PNA, un travail de révision de ces indicateurs, les différents PRA Chiroptères disponibles - et les discussions et échanges avec les animateurs de ces PRA - et les bilans d'autres PNA.

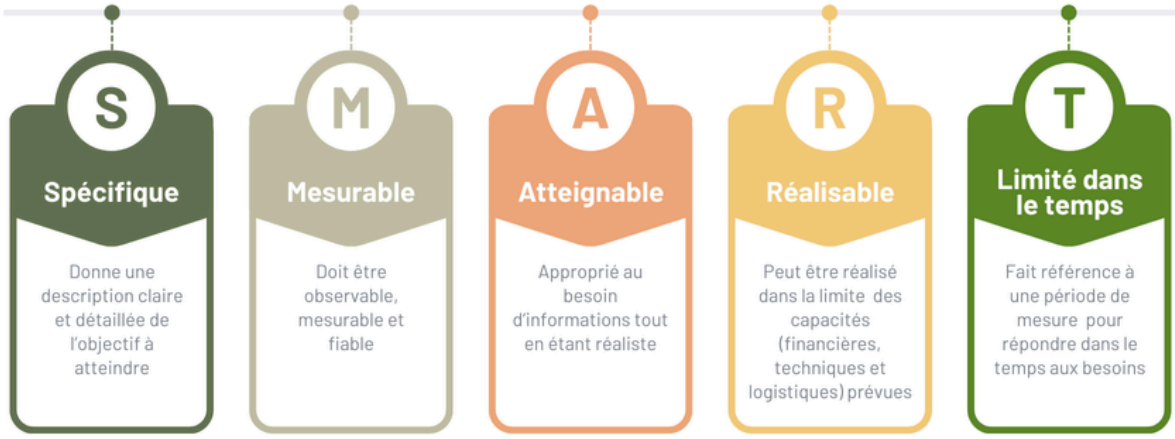

Figure 3. Méthode SMART utilisée pour l'évaluation qualitative

Deux types d'indicateurs ont ainsi été formulés : des indicateurs de réalisation et des indicateurs de suivi des actions. Et une grille de notation a été établie permettant de les évaluer.

L'ensemble de ces éléments permet d'alimenter des fiches bilan-action, dans lesquelles on retrouve :

- une présentation de l'action ;
- des indicateurs et résultats par thème ;
- un zoom qui peut concerner une région, une action, une animation marquante ou une espèce emblématique de l'action ;
- un bilan de l'évaluation, incluant des scores moyens de pertinence et d'efficacité et le score total de l'action, le taux de remplissage des indicateurs régionaux et une interprétation des chiffres avec synthèse générale de l'action.

Dans le cadre de cette méthode d'évaluation très participative, des ateliers de concertation sont envisagés en 2026, avant la présentation du bilan en CNPN. Parallèlement, toute une réflexion a été menée sur une pondération de la notation de priorisation des actions, qui pourrait être intégrée à la méthodologie pour l'avenir. Un travail est également prévu pour adapter la méthode à d'autres PNA. Là encore, Noémie Montel a insisté sur la nécessité de prévoir le bilan dès la rédaction du plan et de définir des objectifs clairs et chiffrés.

Plus généralement, les difficultés à faire remonter les éléments du terrain pour les bilans ont été pointées, à la fois parce que beaucoup de structures sont investies de manière informelle sans financement particulier, comme l'a noté Cécile Ponchon (CEN PACA), mais aussi parce que certaines actions financées impliquent plusieurs espèces, comme l'a remarqué Jean-Michel Catil, et qu'il est donc difficile d'en extraire ce qui concerne directement l'espèce PNA, sans compter que pour certaines actions l'efficacité peut être difficile à évaluer.

Sur les aspects temps de travail, Mathilde Bonnet (DREAL Nouvelle-Aquitaine) a indiqué qu'un stagiaire avait été recruté pour réaliser le bilan à mi-parcours du PNA Outarde canepetière.

L'évaluation des PNA nécessite une planification anticipée, des indicateurs clairs et une méthodologie participative, combinant analyses quantitatives et qualitatives. Les principales difficultés résident dans le manque d'objectifs chiffrés, la diversité des acteurs et des actions, et la complexité de la collecte de données.

Encadré n°7 ADAPTER LA MÉTHODE DU CT88 POUR L'ÉLABORATION ET L'ÉVALUATION DES PNA

Cette perspective a été largement discutée lors de l'atelier sur les outils d'évaluation.

Selon Luc Albert, la méthode CT88 est un processus de réflexion permettant de recentrer les plans sur les enjeux et non pas sur les actions. Ce qui légitimise chaque action en lui donnant un sens logique. Elle se base sur la définition d'objectifs à long terme et d'objectifs opérationnels qui font le lien entre les pressions identifiées et les actions de terrain.

Dans cette méthode, l'évaluation est anticipée au moment de la rédaction du plan, à travers notamment le choix des indicateurs de pression, état et réponse (cf. supra) et l'établissement d'une grille de lecture des métriques qui sert à anticiper l'interprétation ultérieure des résultats.

Niveau et score	Indéterminé	Très mauvais score = 1	Mauvais score = 2	Score moyen = 3	Bon score = 4	Très bon score = 5
Interpétation	Diagnostic impossible	État dégradé (difficilement réversible)	État altéré (amélioration possible par la mise en place d'actions)	État moyen (amélioration possible par la poursuite des actions inexistantes)	État correct (état favorable de référence)	Excellent état (état idéal)

Tableau 2. Grille de lecture des métriques de la méthode CT88

L'objectif de l'évaluation est ainsi de réaliser une analyse approfondie :

- du jeu d'indicateurs (état, pression et réponse) afin d'évaluer l'efficacité de la gestion par la mesure des résultats des actions réalisées, ainsi que de la progression/atteinte des objectifs opérationnels et objectifs à long terme ;
- de l'efficience de cette gestion (quantification de l'utilisation des ressources disponibles au regard de l'atteinte de ces objectifs).

Cette méthode CT88 est appliquée dans le cadre de la rédaction du PNA en faveur du Gypaète barbu, comme en a témoigné Clément Ganier (LPO France), soulignant toutefois la difficulté de préparer à l'avance la grille de lecture.

De même, selon Mathilde Bonnet, le PNA en faveur de l'Outarde canepetière a été transcrit selon l'arborescence CT88, avec une difficulté particulière sur les indicateurs de pression, du fait de la quasi-impossibilité à influer sur la politique agricole en cours.

Véronique Barthélemy a proposé la mise en place d'un groupe de travail, que la DREAL Nouvelle-Aquitaine pourrait animer, chargé d'élaborer une méthode adaptée aux PNA et de produire un guide d'accompagnement pour sa mise en œuvre. Fabien Coquereau a insisté sur l'importance de produire cette méthode d'ici fin 2026.

Après de nombreux échanges, il a été convenu de convier l'ensemble des DREAL, des structures animatrices de PNA, mais aussi la DEB et le CNPN, à ce groupe de travail, ce dont Véronique Barthélemy s'est proposée de se charger.

Le cas particulier des PNA multi-espèces a été abordé, qui peut nécessiter une réflexion plus détaillée.

> **C'est un résultat en soi de dire que les choses n'ont pas fonctionné.**
>
> FABIEN COQUEREAU, DREAL BRETAGNE

2.2. PILOTE ET COPIL(OTE)

Nyls de Pracontal a affirmé que, bien souvent, les PNA bénéficiaient d'une gouvernance assez claire, avec le partage des rôles entre la DREAL coordinatrice, la structure animatrice, le COPIL, le Comité scientifique et d'autres types de gouvernance plus locales.

Il a cependant insisté sur **l'importance du choix des structures animatrices, qui doivent être en capacité à la fois de porter des documents qui ont vocation à être partagés et de mobiliser des financements** qui nécessitent une certaine capacité d'ingénierie dans la structure (cf. supra). De manière générale, ces structures animatrices doivent être motrices dans la mobilisation et la mutualisation.

Ségolène Faust a également rappelé que, le PNA étant un outil de l'État, les animateurs doivent rester ancrés dans la neutralité, pour pouvoir gérer les éventuelles incompatibilités d'idées ou d'idéologies entre les différents acteurs au sein du comité de pilotage. Diversité d'acteurs qui est variable en fonction des espèces, des milieux et des contextes sur les territoires.

À ce sujet, Maxence Chatelet a cité l'exemple du Plan national pollinisateurs, dont le comité de suivi, qui se réunit au minimum une fois par an, comprend essentiellement des acteurs professionnels des secteurs apicoles, agricoles, forestiers, de la recherche, des instituts techniques, des associations environnementales… Ces discussions régulières sont l'occasion de rapprocher un minimum les points de vue et d'aborder tous les sujets, même ceux sources de tension. C'est cette instance qui a été mobilisée en 2025 à l'occasion du Plan national de restauration de la nature (cf. encadré n° 5) pour discuter des sujets en lien avec les Pollinisateurs et donc les sujets de l'agroécologie. Trois groupes de travail d'une vingtaine de participants ont ainsi été organisés, qui se sont réunis deux fois chacun.

Sophie Ouzet a convenu que pour ce plan, qui rassemble des acteurs d'horizons très divers pas forcément familiers de la politique PNA, une réunion, a minima annuelle, est indispensable. En revanche, pour d'autres peut-être plus faciles à animer, la question peut se poser, dans un souci d'allègement et de maximisation de l'efficience. En région Grand Est, par exemple, une trentaine de plans sont animés actuellement, qu'ils soient pilotés au niveau de l'État ou de la région. Dans ce contexte, il s'avère impossible d'organiser un comité de suivi par an et par plan qui mobilise tant les acteurs socio-professionnels que les acteurs experts de la biodiversité. Différentes solutions sont envisagées pour optimiser ce fonctionnement, que ce soit à travers des comités de pilotage transversaux plutôt orientés milieux, des réunions dédiées à un secteur professionnel sur une espèce en fonction des besoins, des COPIL moins fréquents… Des échanges sur ces pratiques entre DREAL coordinatrices et animateurs permettraient sans doute d'avancer sur ce sujet, même s'il n'y a sans doute pas une solution unique.

Nyls de Pracontal a toutefois alerté sur le fait que des baisses de dynamique sont parfois perceptibles quand il n'y a pas de COPIL annuel ou quand les conseils scientifiques ne sont pas suffisamment sollicités et renouvelés. Il a cité à ce sujet l'exemple du PNA Lynx où un déficit d'animation du Conseil scientifique et du COPIL se fait sentir depuis quelques temps et où les objectifs ne sont pas tenus. Il a par ailleurs rappelé qu'il ne fallait pas hésiter à inviter à ces COPIL le référent qui est nommé pour chaque PNA à la commission ECB du CNPN.

> **Il va falloir faire le deuil de la solution harmonisée. Mais mutualiser nos idées, c'est toujours bon.**
>
> SOPHIE OUZET, DREAL GRAND EST

Le pilotage s'entend également à un niveau supérieur.

S'agissant de la politique PNA, François Lengrand a avoué dès l'ouverture du séminaire que le bureau ET3 aimerait faire mieux et était prêt à accueillir toutes les bonnes idées et critiques qui émaneraient de ces échanges pour l'animer et lui donner les moyens qu'elle mérite.

C'était le sujet de l'atelier sur la boîte à outils partagée, dont le constat unanime a été le besoin d'une animation nationale sur les sujets transversaux, comme l'a synthétisé Ségolène Faust.

Maxence Chatelet a affirmé que le Bureau ET3 allait réfléchir à la manière de mettre en place ce nouvel axe de travail (cf. infra, partie 4).

Encadré n°8 LA ROUTE EST LONGUE

Avec une durée de dix ans, le PNA est un outil qui s'inscrit sur le long terme, même si pour une espèce longévive comme la Mulette perlière, qui peut vivre 150 ans et ne commence à se reproduire que vers 10-15 ans, cela reste très insuffisant, comme l'a remarqué Christine Blaize. Selon Maxence Chatelet, rien n'interdit légalement un PNA d'une durée plus longue, mais il a rappelé que le passage à dix ans avait déjà suscité un vif débat sur le suivi des avancées.

Ce temps long est essentiel pour l'animation, a noté Renaud Baeta, notamment pour créer un réseau qui soit facilement mobilisable. Celle-ci est par ailleurs confrontée à des travaux chronophages, comme la rédaction de guides de gestion - et en particulier les guides ERC (cf. infra) -, qui représente un énorme volume de travail comme en ont convenu plusieurs intervenants. Le temps pour les réaliser, souvent pris sur les autres missions d'animation, s'en trouve donc allongé.

Cette importance d'une animation sur le temps long se retrouve également dans d'autres dispositifs, comme les MAE, où il est nécessaire d'accompagner les agriculteurs sur les cinq ans du contrat et au-delà pour s'assurer de son renouvellement, selon l'expérience de Cyrille Poirel sur le PNA Outarde canepetière.

Les suivis de populations impliquent eux aussi un temps long, pour parvenir à établir des tendances d'évolution.

En revanche, trouver des financements sur le long terme pour garantir ces différentes missions est un exercice difficile. Aucun dans tous les cas n'est corrélé aux dix ans du PNA.

> **C'est dans le temps long et la continuité qu'on obtient la confiance des partenaires et l'expérience. C'est ce temps long qui permet d'obtenir des résultats.**
>
> NYLS DE PRACONTAL, CNPN

Outarde canepetière (Tetrax tetrax)

©Adrien Chateignier

2.3. ET LES CONDITIONS MÉTÉO ?

Les changements climatiques sont d'ores et déjà identifiés comme un des principaux facteurs négatifs d'influence dans certains PNA, comme celui en faveur des Lézards des Pyrénées, mentionné par Jean-Michel Catil.

Laure Bourgault (SHF) a également fait état de la population de Lézard ocellé de l'île d'Oléron, dernière population insulaire de France, dont le déclin est alarmant. Celui-ci est notamment dû à l'augmentation des phénomènes météorologiques extrêmes, comme les tempêtes de ces dernières années, qui ont pour conséquence un recul du trait de côte et la régression de la dune grise, habitat préférentiel du Lézard ocellé sur ce secteur, mais également une mortalité directe des individus emportés par la mer. Aujourd'hui, dans le cadre d'un projet de réintroduction sur un secteur préservé de l'île, des réflexions sont en cours sur le sauvetage d'individus en limite littorale, qui pourront venir alimenter la future population.

De manière plus générale, l'adaptation au changement climatique est une préoccupation à prendre en compte dans les PNA, ce qu'a largement argumenté François Lengrand. Selon lui, le changement climatique ne peut servir de justification à une inaction au prétexte que des espèces seraient vouées à disparaître. Tout d'abord parce qu'en dehors de quelques espèces montagnardes d'altitude, très localisées, il y a peu d'espèces dont on sait avec certitude qu'elles vont disparaître totalement de notre territoire du fait du changement climatique. Les espèces peuvent en effet changer d'aire de répartition et voir leurs populations varier. Au contraire, le changement climatique devrait d'une part nous inciter à agir d'autant plus sur les autres facteurs de déclin qui menacent les espèces. D'autre part, la vision PNA qui considère les espèces à l'échelle nationale, permet justement de répondre à cette perspective d'évolution des aires de répartition, mieux que des actions qui se concentreraient uniquement sur les aires protégées. La question du changement climatique renforce donc l'intérêt de protéger l'espèce là où elle est et d'agir là où cela a du sens d'agir. La consigne pour les animateurs des PNA est alors d'**intégrer la prise en compte de l'adaptation au changement climatique.** Une piste proposée par Johan Gourvil pourrait être de modéliser les évolutions des espèces PNA au regard de ces changements. Il a également été suggéré de s'inspirer de ce qui est fait sur les réserves naturelles dans le cadre du programme Natur'Adapt.

Mais ce changement climatique a d'autres conséquences. Ainsi, des prescriptions de gestion qui fonctionnaient il y a quelques années doivent être revues au regard de ces évolutions. Nyls de Pracontal a donné à ce titre l'exemple de plantations de haies comme mesures compensatoires, qui nécessite aujourd'hui un arrosage sur les cinq premières années, faute de quoi la mortalité est telle que l'objectif de reconstitution de l'habitat est difficilement atteignable.

D'un point de vue financier, le changement climatique vient grever le budget des Agences de l'eau, obligées d'investir de manière conséquente pour rétablir le bon fonctionnement du grand cycle de l'eau - et ainsi garantir l'alimentation en eau potable -, ce qui passe là encore par la plantation de haies, la restauration des zones humides et des cours d'eau, la favorisation de l'infiltration... David Brunet est ainsi revenu sur l'épisode de sécheresse intense de 2022, qui a fortement affaibli le débit de la Loire et mis à mal l'alimentation en eau potable de Tours et Nantes. La priorité est donc donnée au soutien de l'hydrologie dans l'affectation des crédits, au détriment de la biodiversité.

Lézard d'Aurelio (Iberolacerta aurelioi)

©Eric Sansault

3. ENSEMBLE ALLER PLUS LOIN

3.1. DES GUIDES POUR AVANCER

3.1.1. Faire évoluer les pratiques à travers des guides de gestion

Deux exemples sont venus alimenter la réflexion : les guides de gestion nationaux en faveur d'espèces du PNA Papillons de jour, présentés par Gaëlle Sobczyk Moran (OPIE) et le guide technique pour la prise en compte du Sonneur à ventre jaune en contexte forestier, détaillé par Cédric Baudran (ONF).

Dans le cas du PNA Papillons de jour, qui cible 38 espèces, la demande, exprimée lors du COPIL de 2022, était de réaliser un guide de gestion par type de milieu, projet retenu comme prioritaire pour l'année 2023.

Le travail a été initié dans le cadre d'un stage de M2, dont les objectifs étaient de regrouper les 38 espèces par milieu, de définir les rubriques du document, de réaliser une revue bibliographique sur les espèces du PNA et d'entamer la rédaction du guide. Un atelier visio-thématique a permis de cadrer les attentes par rapport au document. Au regard des ressources peu nombreuses et éparpillées concernant la gestion des espèces du PNA, il a été décidé que le but du cahier de gestion était de tout centraliser. Par ailleurs, il a été opté pour un document global accompagné de documents thématiques, des cahiers ciblés sur des cortèges et des habitats, qui soient accessibles aux non-lépidoptéristes, avec une entrée gestion et détaillant les liens entre écologie des espèces et pratiques de gestion. Le choix a également été fait à cette occasion de débuter par une espèce à répartition restreinte, le Fadet des tourbières, pour laquelle de nombreux rapports étaient disponibles. La liste des rubriques attendues a pu être établie. En revanche, le choix entre une entrée par gestion ou par cortège n'a pas été tranchée, ce qui a entraîné quelques difficultés pour la suite.

Azuré des mouillères (Phengaris alcon)

©Eric Sansault

Néanmoins, ce guide a pu être publié en juillet 2024. Il comprend des éléments sur l'écologie de l'espèce, sa répartition, son cycle de vie. Suivent les parties consacrées à la gestion, avec à chaque fois une vision productivité pour les agriculteurs et une vision pour les gestionnaires d'espaces naturels. Il est complété par une partie références, glossaire et contacts. Pour des raisons de temps de travail, il avait été décidé de ne pas intégrer d'encart sur les éventuels effets de gestion sur d'autres taxons à enjeux. Toutefois, au vu des échanges au cours du présent séminaire, Gaëlle Sobczyk Moran a estimé important d'ajouter ces éléments dans les guides à paraître.

Parallèlement, les 38 espèces ont été séparées par cortège. Une nouvelle stagiaire a été recrutée pour réaliser le guide sur les pelouses calcicoles et prairies mésophiles, qui est le milieu de forte priorité disposant le moins de rapports de gestion. Une première version a été rédigée en novembre 2024, ciblant six espèces. En plus des plantes-hôtes, importantes pour la chenille, les plantes nectarifères ont été ajoutées. Il avait été demandé de scinder la gestion par espèce pour alléger le travail de relecture. Mais les derniers retours font état d'un manque de préconisations de gestion par cortège, qu'il convient donc de réintégrer. L'objectif est une publication au printemps 2026, avec une orientation cortèges, sans plus de recommandations pour les espèces. Des lacunes sont d'ores et déjà identifiées et des réflexions sont donc en cours sur des expérimentations supplémentaires à mener pour compléter les préconisations qui manquent aujourd'hui.

Le guide technique pour la prise en compte du Sonneur à ventre jaune en contexte forestier a été rédigé dans le cadre de l'action 3.3 du PNA visant le développement et la valorisation de pratiques sylvicoles favorables à l'espèce. Pour ce faire, un groupe forêt a été constitué, incluant le CRPF, la Fédération des chasseurs, la FNEDT, l'ONF, des experts - notamment les animateurs des PRA - et les services de l'État. La rédaction s'est faite sur un temps long, depuis les premiers échanges en 2014, jusqu'à la version aboutie en 2018, qui a encore nécessité une phase de mise en forme par la DREAL Grand Est, pour un document finalisé fin 2019 et une publication sur le site de la DREAL début 2020.

Ce document co-construit a été approuvé par le ministère en charge de l'environnement. En revanche, le choix a été fait de ne pas y apposer le logo de l'ONF afin que les forestiers privés se sentent également concernés. Il n'existe qu'en version PDF et ne s'est pas accompagné d'une diffusion papier.

Pour son déploiement, des journées d'échanges techniques ont été organisées dans le cadre du PNA sur deux jours en Forêt d'Orient, regroupant les animateurs des PNA/PRA et les forestiers - dont les référents environnement de l'ONF - avec pour objectif de réfléchir à la mise en application en forêt exploitée. Ces journées ont été indispensables pour l'appropriation du guide. Elles ont par ailleurs permis de confronter la vision des naturalistes et des forestiers et de rassurer ces derniers, que la présence du sonneur a tendance à inquiéter. Elles ont surtout été l'occasion de former des démultiplicateurs, qui soient ensuite capables de dispenser des formations.

Une journée technique régionale a également été organisée en Auvergne-Rhône-Alpes par les deux structures animatrices du PRA en région dans ce même objectif de déploiement.

À l'échelle de l'ONF, une formation nationale à destination des techniciens forestiers a été organisée en 2025, à laquelle 15 techniciens ont participé. En parallèle, des formations territoriales ont été organisées dès 2024 - une en Auvergne-Rhône-Alpes avec la collaboration de la LPO et trois en Grand Est, en collaboration avec différents acteurs - et reconduites en 2025.

L'élaboration de ce guide a par ailleurs contribué à renforcer et alimenter les échanges entre socioprofessionnels et naturalistes.

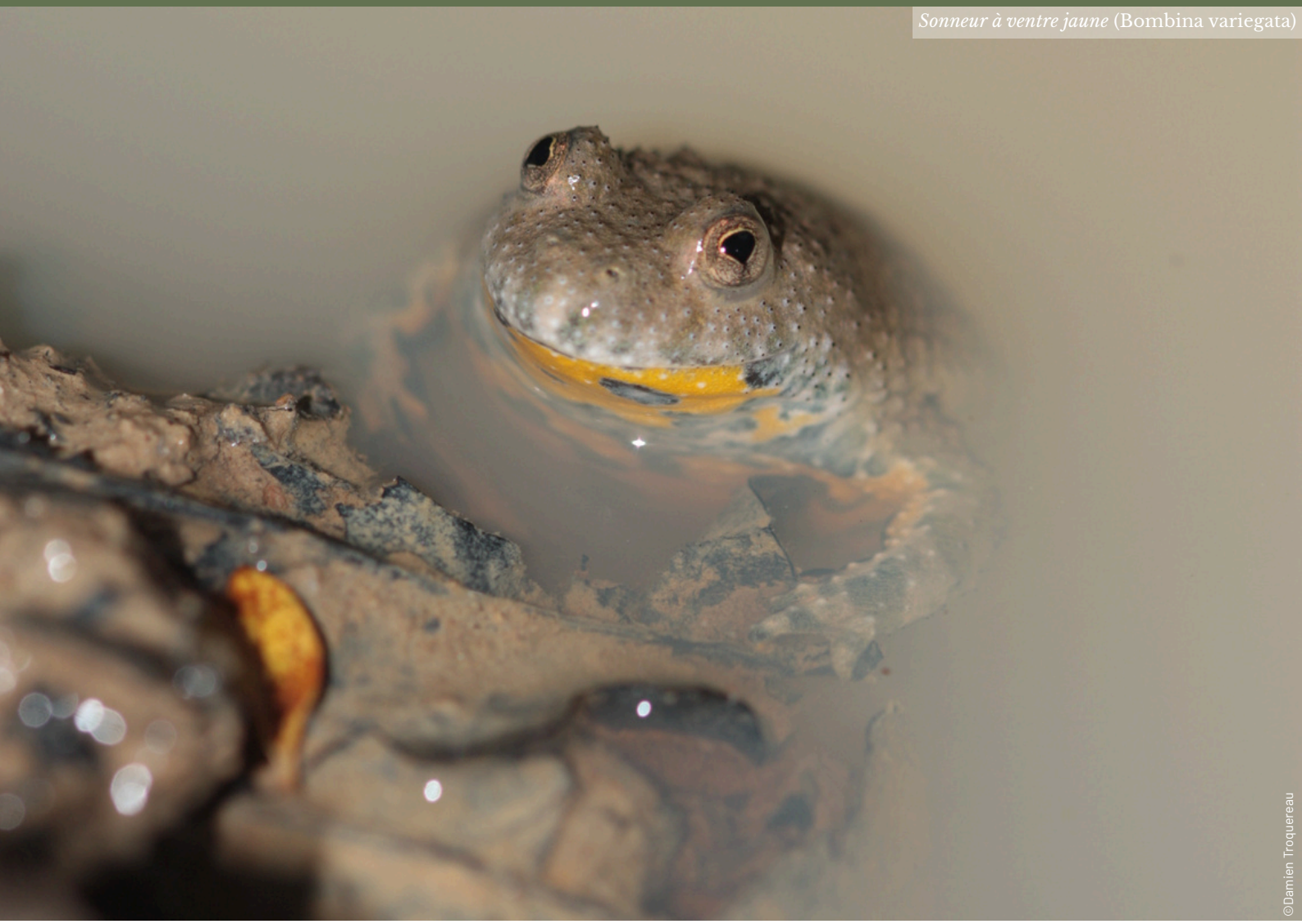

Sonneur à ventre jaune (Bombina variegata)

©Damien Troquereau

3.1.2. Éviter, réduire, compenser… : minimiser les impacts des aménagements sur les espèces PNA

En introduction, Nyls de Pracontal a souligné que si le CNPN avait un regard très vigilant sur la manière dont sont prises en compte les espèces PNA dans les projets d'aménagement, les porteurs de projet sont eux-mêmes en demande d'informations sur cette prise en compte.

Lors de l'atelier consacré à l'élaboration et la mise en œuvre d'un guide ERC, Laure Bourgault a pointé le manque de retours d'expériences et d'outils homogènes directement mobilisables.
Elle a rappelé les rôles d'un tel guide, à savoir :

- anticiper les impacts les plus fréquents sur les espèces et les habitats ;
- proposer des mesures d'évitement réalistes ;
- formaliser des mesures de réduction cohérentes ;
- cadrer les attentes en matière de compensation ;
- fournir des outils aux instructeurs, opérateurs et porteurs de projets ;
- homogénéiser les pratiques au niveau national ;
- favoriser la montée en compétences collective.

Plusieurs guides ERC ont été réalisés dans le cadre de PNA, notamment sur la Cistude d'Europe, sur la Mulette épaisse et autres bivalves pour les régions Grand Est et Ile-de-France, ou encore un guide multi-espèces concernant les espèces animales faisant l'objet d'un PRA en Alsace, ce dernier aujourd'hui obsolète.

Plusieurs autres sont en cours de finalisation, notamment sur le Crapaud vert et sur le Lézard ocellé.

Encadré n°9 GÉRER OU NE PAS GÉRER… TELLE EST L'AUTRE QUESTION

La table ronde consacrée aux PNA et milieux a amené les participants à s'interroger sur le concept de libre évolution.

En effet, que ce soit au travers de l'exemple des mares ou des peuplements forestiers, il a été rappelé que ces écosystèmes sont naturellement voués à évoluer et donc à accueillir des cortèges d'espèces différents dans le temps. Romain Baffoin est revenu sur la double dynamique d'évolution des forêts, à la fois linéaire dans sa phase de croissance - depuis les espèces pionnières jusqu'aux essences constituant une forêt mature - et cyclique avec l'alternance des phases d'implantation, de croissance et d'effondrement, générant tour à tour ouverture et fermeture du milieu. Toutefois, si la composition de la biodiversité évolue, le nombre d'espèces reste relativement stable au fil des différentes phases.

Il en va de même des mares qui, sans intervention humaine, se referment au cours du temps. De ce fait, Cléa Blanchard (SNPN) a souligné l'intérêt de réfléchir en termes de réseau de mares, c'est-à-dire des mares connectées entre elles mais à des stades d'évolution différents, répondant aux exigences écologiques de différentes espèces.

La question de l'intervention ou non-intervention renvoie donc au choix des espèces qu'on souhaite favoriser et pour cela, Romain Baffoin l'a souligné, la plus grande difficulté est d'avoir une vision globale.

Le dilemme n'est pas toujours facile à résoudre, comme en a témoigné Jean-Michel Catil avec l'exemple d'une parcelle de 8 ha de vieille forêt en Armagnac dont le plan de gestion est axé sur la libre évolution. Cette non-intervention répond à l'enjeu Vipère aspic présente sur les lisières et qui pourra bénéficier à l'avenir des trouées liées aux effondrements. En revanche, se pose la question d'un éventuel recreusement de dépressions existantes qui permettraient d'accueillir la cistude présente à proximité, dans un contexte climatique qui fait que leurs sites habituellement en eau se retrouvent régulièrement à sec.

Cela renvoie également au débat de la définition de ce qu'est la libre évolution. Ainsi, pour le PNA Vieux bois, comme l'a expliqué Romain Baffoin, il s'agit de l'absence d'exploitation dans le sens sylvicole du terme. Mais pour tout ce qui concerne la conservation d'espèces qui nécessiteraient des interventions minimes, la question reste ouverte.

> **L'Homme a bien montré sa capacité à détruire la Nature. Moi, je suis pour l'interventionnisme, quand il s'agit de recréer des habitats ou réintroduire des espèces.**
>
> CLAUDE MIAUD, SHF

Le choix entre laisser évoluer un écosystème naturellement ou intervenir pour soutenir certaines espèces dépend du contexte écologique, des objectifs de conservation et de la vision globale du site.

Deux autres sont aujourd'hui quasi finalisés, l'un sur le Milan royal et l'éolien et l'autre sur les Chiroptères et le bâti dans le Grand Est, mais dont la sortie officielle est pour l'instant bloquée. Sophie Ouzet a précisé que le premier se heurtait à des exigences de preuves (publications scientifiques) de la part des professionnels pour tous les arguments avancés. Pour celui sur les Chiroptères et le bâti, la difficulté tient dans la définition de l'impact résiduel et la nécessité de demande d'une dérogation espèces protégées. Faute d'accord sur ce point, le document ne peut pas bénéficier de la validation de l'État. D'après Samuel Esnouf, ce document est toutefois diffusé par les acteurs, sans le logo de la DREAL. Cette absence de validation de l'administration amoindrit quand même fortement sa force de frappe et Nyls de Pracontal a insisté sur l'importance d'une clarification des intentions et du positionnement de l'État à ce sujet.

Ces différents exemples ont permis d'identifier un certain nombre de difficultés ou de points de vigilance, parmi lesquels :

- le manque de retours d'expériences et de capitalisation au niveau national (cf. encadré 10) ;
- une bancarisation complexe des données, qui ne sont pas homogènes, ou déposées sur des plateformes depuis lesquelles la récupération n'est pas possible ou pas exploitable ;
- l'absence de fonds documentaire centralisé ;
- la recherche d'accords avec les partenaires :
- la perspective avec laquelle le guide est abordée entre une entrée espèce ou une entrée secteur d'activité ;
- le caractère glissant de la qualification des mesures en E, R ou C, selon les projets, qui empêche une qualification a priori.

Les participants à l'atelier ont ensuite été invités à s'interroger sur trois éléments.

- Quels principaux freins à l'élaboration des guides ERC pour les espèces PNA ?
- Quels outils, ressources ou données pour faciliter la construction d'un guide ERC ?
- Quels leviers ou solutions pour améliorer la mutualisation des retours d'expériences, la capitalisation des données et la diffusion des bonnes pratiques ?

> **Comment faire en sorte que le E prenne le pas sur le C en matière de séquence ERC sur les espèces PNA si derrière il n'y a pas un portage plus fort ?**
>
> GUILLAUME KOTWICA, DREAL HAUTS-DE-FRANCE

S'agissant des freins à l'élaboration des guides, ont notamment été évoqués :

- le manque de données, d'homogénéité des données de suivi ;
- l'absence de standardisation des outils, méthodes de prospection et protocoles de suivi ;
- l'accès limité aux résultats d'études, pour des raisons de confidentialité ou de délais ;
- le besoin de formation pour la réalisation des études d'impact ;
- la non indépendance des bureaux d'études chargés des études d'impact ;
- le manque d'arbitrage s'agissant de l'intégration des filières dans les guides ;
- le choix d'une entrée pour l'élaboration de guides ;
- le manque de temps et de moyens humains et/ou financiers ;
- le manque d'association avec le monde de la recherche ;
- le manque de rencontres inter-PNA, de mutualisation des données et de retour d'expériences ;
- le manque de coordination nationale des PNA ;
- le risque de lobbying en fonction des structures rédactrices des guides ;
- les conflits fréquents avec les énergies renouvelables ;
- l'inefficacité fréquente et les limites des compensations.

Atelier sur les guides ERC

S'agissant des outils, ressources ou données, ont été proposés :

- en socle commun : un protocole d'inventaire validé officiellement par la DREAL, des cartes de sensibilité ou d'alerte (délimitant les zones de présence réelle et potentielle), mises à jour régulièrement et accessibles en ligne, sur lesquelles tous les enjeux soient visibles, avec un lien direct vers des guides monospécifiques ;
- une vérification du dépôt des données par l'État ;
- la mise à disposition des données brutes et des rapports ;
- l'organisation, par les DREAL et/ou CSRPN, de séminaires à destination des bureaux d'études ;
- l'appui des services instructeurs à la promotion et diffusion des données.

S'agissant de la mutualisation, capitalisation, diffusion des bonnes pratiques, ont été suggérés :

- la mise en place d'une plateforme, accessible aux DREAL, animateurs de PNA et extérieurs :
  - pouvant accueillir la remontée d'informations pour bancarisation (éventuellement via Depobio) ;
  - permettant une analyse et capitalisation par PNA ou déclinaison régionale de PNA ;
  - disposant d'une animation dédiée ;
  - permettant de partager : les données de suivi, les données d'état initial, la cartographie des mesures (au-delà de GéoMCE) ;
- l'harmonisation des protocoles d'inventaire et de suivi et leur échelle ;
- la publication de l'analyse des suivis et la transmission des données aux animateurs ;
- l'outillage des services instructeurs pour faciliter l'intégration de ces deux derniers éléments dans les décisions ;
- des guides institutionnels (validés par l'État) :
  - mis à jour selon l'évolution des connaissances et des données ;
  - accessibles aux bureaux d'étude et services instructeurs ;
  - courts, construits selon une trame commune ;
  - avec une préférence pour des guides spécifiques espèces/projets par rapport aux guides plurispécifiques, ou par habitats/milieux qui permettent de résoudre les conflits entre espèces ;
- des bilans à échéances régulières prévus en amont, en lien avec les CSRPN ;
- un temps de formation des services instructeurs par les animateurs de PNA ;
- un système de labellisation/certification pour s'assurer des compétences des bureaux d'études ;
- une synthèse/recueil des décisions de justice relatives à la séquence ERC (avec rôle possible des ARB).

Il a été particulièrement insisté sur la nécessité de définir des protocoles standardisés pour les différentes espèces et de former les acteurs pour les mettre en place. En revanche, il n'est pas ressorti de vision unique sur le type de guide (par espèce, par projet, par espèce/projet, par milieu…). La question est donc à se poser à chaque nouveau projet de guide. Enfin, Nyls de Pracontal a insisté sur la nécessité d'associer les porteurs de projet à la rédaction des guides, sous réserve qu'ils soient dans la sincérité de leur participation, faute de quoi il convient d'assumer que cela se fasse sans eux.

Laure Bourgault a souligné que les travaux issus de cet atelier viendraient alimenter la rédaction des guides en cours ou à venir.

Encadré n°10 DE L'ABSENCE DE RETOURS D'EXPÉRIENCES ET DE DONNÉES CAPITALISÉES

Nombre de projets de guide ERC se heurtent à la remontée des données, notamment issues des suivis des mesures de compensation.

Laure Bourgault a ainsi signalé avoir contacté, dans le cadre du PNA Lézard ocellé, de multiples porteurs de projets qui ont installé des gîtes comme mesures compensatoires, sans mise en place de suivi. À ce sujet, Nyls de Pracontal a mentionné une thèse dont la soutenance est fixée en décembre, qui démontre que les hibernaculums qui sont installés depuis une dizaine d'années au titre de la compensation n'amènent pas les résultats escomptés. Il a regretté, qu'à part le travail des chercheurs, aucune donnée ne soit publiée ; ces lacunes entravent également le CNPN dans les avis qu'il doit rendre sur des mesures compensatoires pour lesquelles il ne dispose pas des éléments d'appréciation de leur efficacité.

Cédric Baudran a émis l'idée que ce soient les PNA qui prennent en charge les études destinées à s'assurer de l'efficacité des mesures compensatoires. Selon Laure Bourgault, une réflexion est en cours dans ce sens, portant également sur un protocole national fiable, qui semble aujourd'hui faire défaut.

Au-delà du frein lié à cette absence de retour d'expériences, Arthur Astoury (LPO France) a pointé le mutisme des bureaux d'études face aux sollicitations en provenance des animateurs de PNA. Mais Florent Clet a remarqué que ce n'était pas aux bureaux d'études, qui ne sont que des prestataires, de transmettre les données. Il faut se tourner vers les porteurs de projet, qui sont les propriétaires de ces informations.

Anne Lombardi a suggéré d'instaurer une obligation réglementaire de transmission des données aux animateurs de PNA, qui soit accompagnée de préconisations sur les protocoles à appliquer. L'animateur pourrait se charger de compiler les données et les transmettre aux plateformes adhoc. Samuel Esnouf a en effet souligné que les animateurs de PNA ne peuvent aller recueillir ces données auprès de maîtres d'ouvrage dont ils n'ont pas connaissance.

Cédric Baudran a signifié que ces exigences peuvent être intégrées dans les cahiers des charges des projets d'aménagement.

Selon Aurore Perrault (DREAL Nouvelle-Aquitaine), les nouveaux arrêtés prévoient effectivement une obligation de suivi et transmission des données à la DREAL. Malheureusement, ces éléments ne parviennent pas systématiquement au service Patrimoine naturel, qui a le plus grand mal à les récupérer auprès des autres services. Sophie Ouzet a également souligné le manque de temps dans les DREAL pour répondre aux demandes de données des animateurs PNA et la difficulté d'extraire les données spécifiques à une espèce lorsque les mesures concernent plusieurs espèces.

L'absence de capitalisation et de transmission systématique des données limite l'évaluation des mesures compensatoires. La mise en place d'obligations réglementaires, de protocoles fiables, et d'une centralisation via les animateurs de PNA est nécessaire pour pallier ces lacunes.

3.2. LES PNA DANS UN PAYSAGE MULTI-ACTEURS

Se préoccuper de la conservation des espèces dans un territoire également occupé par l'Homme implique de prendre en compte les interactions avec les activités humaines.

> **Comment faire en sorte d'avoir plus de PNA orientés principalement vers les parties prenantes gestionnaires des territoires ?**
>
> MAXENCE CHATELET, MINISTÈRE EN CHARGE DE L'ENVIRONNEMENT

3.2.1. Sortir de l'entre-soi

C'est Frédéric Beau qui a évoqué cet entre-soi, s'agissant des naturalistes et des chercheurs. Selon lui, pour éviter la mise sous cloche et aller vers d'autres acteurs, il faut intégrer leurs attentes, ce qui implique d'être prêts à entendre des choses qu'on n'a pas forcément envie d'entendre, mais qu'il est nécessaire d'intégrer pour assurer une gestion correcte en dehors des zones protégées.

Nyls de Pracontal l'a affirmé en introduction de ces journées, **les PNA qui donnent les meilleurs résultats sont ceux qui bénéficient d'une contribution multi-acteurs le plus en amont possible des réflexions.** Il a regretté que quelques PNA soient encore rédigés avec une approche un peu trop naturaliste, n'envisageant d'amorcer les discussions avec les autres acteurs qu'une fois le PNA lancé.

Les premières années sont alors perdues à essayer de raccrocher des partenaires à un document déjà écrit. Il a donc insisté sur la nécessité d'associer l'ensemble des acteurs dès le début de la rédaction pour créer les conditions propices à l'atteinte des objectifs.

Romain Baffoin a cité l'exemple du PNA Vieux bois et forêts subnaturelles, dont le Comité de rédaction est composé de représentants de 80 institutions différentes de la filière forêt-bois, avec un énorme enjeu sur l'intégration des acteurs de la forêt privée qui représente en surface les trois quarts de la forêt française.

Selon Cédric Baudran, cette concertation est également importante dans l'élaboration des guides techniques, en intégrant les différents acteurs socio-professionnels, les naturalistes, les scientifiques et les services de l'État.

Nyls de Pracontal a toutefois reconnu qu'il était parfois compliqué d'impliquer certains acteurs, faisant notamment référence au monde agricole, avec lequel nombre de PNA sont en interaction. Malgré les obstacles actuels, il a souligné l'importance de s'appuyer sur des actions qui parviennent néanmoins à être mises en œuvre localement, ne plus croire qu'on pourra faire à leur place - ce qui conduit à une désappropriation de leur patrimoine - et continuer à responsabiliser ces acteurs en les impliquant dans la gouvernance et en leur confiant des actions, même si cela prend plus de temps. Si on veut qu'ils s'impliquent, il faut accepter les imperfections, les temps plus longs…

Des exemples positifs existent néanmoins. Philippe Hey a ainsi évoqué le Plan Pollinisateurs, qui repose sur un jeu d'acteurs très original intégrant l'agriculture, l'apiculture et les naturalistes, tous ayant à gagner à l'efficacité de ce Plan, ou encore le PNA Hamster en Alsace pour lequel le jeu d'acteurs est également très particulier.

À un niveau plus local, Frédéric Beau a fait état du relationnel très intéressant qui a pu se tisser avec les agriculteurs autour de la cistude dans le bocage berrichon. Ces derniers ont développé un vrai souci de préservation de l'espèce, s'assurant – via les données GPS – qu'il n'y a pas d'individus dans leurs parcelles avant de faucher et qui en viennent par ce biais à s'intéresser également à d'autres espèces, comme les papillons.

Ces coopérations multi-acteurs ne concernent évidemment pas que le monde agricole. Laure Bourgault a ainsi mentionné le comité

scientifique constitué dans le cadre de l'étude sur la génétique du Lézard ocellé, composé à la fois d'animateurs régionaux du PNA, de spécialistes de l'espèce, de généticiens… Le projet implique par ailleurs de nombreux acteurs sur l'ensemble du territoire national, avec plus de 80 herpétologues issus de structures variées mobilisés pour la collecte d'échantillons, mais également des parcs zoologiques qui ont fourni le matériel biologique pour l'étude pilote visant à définir le type d'échantillons assurant les meilleurs résultats.

Anaëlle Cros (Beauval Nature) a salué cette collaboration avec les zoos et a invité les animateurs de PNA à se rapprocher des centres de soins de la faune sauvage, via le Réseau national des centres de soins notamment, à la fois pour la prise en charge des animaux en détresse, mais également pour la fourniture de données.

D'autres partenaires ont été cités, dont certains avec lesquels les animateurs de PNA ont moins l'habitude de travailler, comme les concessionnaires autoroutiers, les fédérations de canoé kayak, EDF…

Christine Blaize a pour sa part détaillé l'importance du travail multi-acteurs dans le cadre du PRA Mulette perlière en Bretagne, chacun, en fonction de son domaine de compétences, mettant en œuvre les actions du PRA en mobilisant les financements nécessaires. Outre Bretagne vivante, un des partenaires importants de cette déclinaison régionale est la Communauté de communes Guingamp Paimpol agglomération, dont le territoire comprend deux populations importantes de Mulette perlière. Suite à l'établissement d'une carte des pressions sur l'habitat, la collectivité a mis en œuvre toute une série de travaux, dont l'enlèvement d'embâcles, la réouverture de prairies humides. Un autre partenaire essentiel de ce PRA est l'EPAGA, porteur du SAGE et dont le territoire abrite la plus grosse population de Mulette perlière de Bretagne. Après avoir cartographié les points noirs sur son réseau, l'établissement a pu, depuis 2021, lever 14 obstacles et ainsi rétablir 28 km de continuité écologique de cours d'eau, qui bénéficie également à d'autres espèces. Il a également permis l'aménagement de 22 abreuvoirs et de cheminements bovins, pour éviter les apports de sédiments fins dans les cours d'eau, préjudiciables aux jeunes mulettes.

Travailler avec les gestionnaires des cours d'eau, à travers la CATER Calvados-Orne-Manche, est également le choix qui a été fait dans le cadre du PRA Mammifères semi-aquatiques en Normandie, en organisant notamment des formations, dont certaines ouvertes à un public plus large. Cela permet de concilier les enjeux du PNA avec ceux des autres acteurs et gestionnaires à l'échelle de la région, dont les animateurs des autres PNA, avec lesquels la CATER est également en lien.

De manière plus générale, David Brunet a invité les associations naturalistes portant des actions PNA en lien avec les milieux aquatiques à se rapprocher des structures gémapiennes, chargées de mettre en place des stratégies de territoire associant l'ensemble des acteurs du périmètre. En effet, outre la cohérence des actions, cela permet de garantir des financements qui sont priorisés sur ces stratégies globales.

Selon Ségolène Faust, il faut continuer à travailler avec cette variété d'acteurs de terrain, et surtout ne pas s'isoler, même quand les actions sont difficiles à mettre en œuvre, a ajouté Nyls de Pracontal.

Mulettes perlières (Margaritifera margaritifera)

©Frank Vassen

Encadré n°11 UTILISER UN LANGAGE COMMUN ET PARLER D'UNE SEULE VOIX

Telles sont les conditions indispensables pour espérer être entendu par le plus grand nombre.
François Lengrand a en effet remarqué que chaque acteur du territoire (aménageur, agriculteur…) étant concerné par l'ensemble des PNA, il n'est pas possible de venir vers lui avec autant de sollicitations différentes qu'il y a de PNA.

Selon Nyls de Pracontal, il convient donc de réfléchir à la manière dont les PNA peuvent parler d'une seule voix devant un gestionnaire, un propriétaire, ou même le ministère en charge de l'environnement, pour faire part des actions à mener en faveur des espèces. L'efficacité dans ce domaine passe par un langage commun, une mise en cohérence de l'ensemble des actions, et le fait de porter l'ensemble des messages à l'occasion d'une unique rencontre. Mais cela se heurte à la diversité des acteurs animateurs de PNA, porteurs de cultures de travail différentes. C'est quelque chose qu'il est indispensable d'améliorer. Si la SNAP a su mettre les préfets en action sur les territoires, ce n'est pas encore le cas de la SNB et encore moins de sa mesure 27. Avoir une parole commune lui donnerait plus de poids et de visibilité. Nyls de Pracontal a même imaginé des plans d'actions territoriaux sur les espèces PNA.

Le choix des mots est également essentiel, comme l'a souligné Cyrille Poirel s'agissant de la prise de contact avec les agriculteurs pour la mise en place des MAE Outarde : commencer par une approche agricole, avec un discours et un langage adaptés aux agriculteurs, favorise l'acceptation des mesures.

De même pour les haies, en faveur desquelles les arguments sont nombreux du fait de leur caractère multifonctionnel, mais qui dépendent des objectifs de l'agriculteur. Maxence Belle (Réseau haies France) a ainsi cité l'effet d'ombrage, la production de bois, ou encore la productivité de la parcelle, dont il a été démontré par des études de l'INRA régulièrement renouvelées qu'elle est supérieure, pour des céréales, lorsqu'elle est entourée de haies, malgré l'espace consommé. Il faut néanmoins prendre le temps de la discussion, en insistant sur les exemples qui fonctionnent. Pratiquer des tests sur de petites surfaces est souvent utile pour aider à convaincre, les agriculteurs ayant généralement besoin que la preuve soit apportée directement sur leur exploitation.

Les retours d'expériences d'autres agriculteurs sont également un argument de poids, comme l'a remarqué Cléa Blanchard dans le cadre du PRAM Normandie qui prévoit la création de mares chez les agriculteurs.

L'importance d'un glossaire partagé et de la définition des termes a également été soulignée s'agissant de la réalisation des évaluations.

Enfin, le choix du vocabulaire reste fondamental pour s'adresser aux décideurs. Maxence Chatelet a ainsi insisté sur la nécessité de s'approprier le vocabulaire utilisé dans le Règlement européen de restauration de la nature, dont le discours est plutôt axé sur les services écosystémiques, et donc présenter les PNA comme relevant d'un service écosystémique patrimonial. Des éléments de langage ont été élaborés qui permettent d'atténuer les craintes par rapport à la restauration, en cherchant à revenir à un état de référence qui fonctionne bien plutôt que de faire référence à un passé idéalisé. De même, le terme de pressions est préféré à celui de menaces.

3.2.2. Créer ponts et passerelles

Un PNA n'est pas seul dans son environnement et il convient de se donner les moyens de le relier aux autres éléments du paysage – social, économique, écologique, politique – dans lequel il s'insère. C'est ce qu'est venu illustrer l'exemple de la découverte du Pélobate brun sur la commune de Wissembourg (Bas-Rhin), présenté par Vincent Clément.

C'est en tant que référent régional de l'animation du PNA en faveur de cette espèce que BUFO a été informé de cette découverte faite en 2017 par des bénévoles de la LPO Alsace sur une route proche d'une sablière. Après confirmation de la présence de l'espèce dans la sablière, des mesures réglementaires - de compensation notamment - ont été prises et des actions conjointes ont été réalisées avec la LPO pour le maintien d'habitats terrestres ouverts et sableux, favorables tant au pélobate qu'au Petit gravelot. Les données récoltées dans le cadre du suivi réglementaire ont montré que la population se porte bien. Dès lors, les animateurs du site Natura 2000 situé à proximité s'attendent à une possible colonisation par dispersion. Ceci a permis la mobilisation de fonds Natura 2000 pour le suivi d'autres zones humides, notamment une mare appartenant à la Commune qui, sensibilisée à l'enjeu pélobate, a fait le choix de la restaurer en 2024 dans le cadre du PRAM, grâce à des fonds de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse.

Cet exemple souligne à nouveau que tout ne peut reposer sur l'outil PNA, mais que celui-ci constitue un levier d'importance pour les actions en faveur des espèces.

> **Le PNA a un rôle central car il crée des ponts entre les dispositifs et il offre une position privilégiée pour l'attribution de subventions.**
>
> VINCENT CLEMENT, BUFO

Outre ces passerelles entre dispositifs de protection, Johan Gourvil a souligné l'importance de décloisonner et de créer du lien avec les autres politiques publiques, de sorte que le PNA ne soit pas que l'outil du ministère en charge de l'environnement.

Loïc Palumbo a, pour sa part, remarqué que l'intégration d'une action sanitaire dans le tout nouveau PNA Vipères, a déjà permis de créer des ponts entre les réseaux. Ainsi, lorsque des vipères mortes sont signalées au PNA, elles intègrent le réseau de surveillance et, inversement, quand ce réseau est saisi pour des cas concernant les vipères, le PNA en est informé.

S'agissant des ponts possibles entre PNA, objet de ce séminaire, Adeline Aird a présenté une synthèse des interactions pouvant exister entre les PNA Flore et les PNA Faune. L'exemple le plus évident est le Plan national Pollinisateurs, qui est cité par de nombreux PNA Flore (Alysson du Rhône, Saxifrages rupestres…). Pour le Saxifrage œil-de-bouc, la réussite des opérations de réintroduction prévue dans le PNA est notamment conditionnée par la présence de pollinisateurs sur les sites. Les liens sont encore plus étroits avec le PNA Messicoles, dont l'animateur fait partie du COPIL du Plan national Pollinisateurs. Les objectifs de ces deux PNA ont d'ailleurs été travaillés conjointement. Le Panicaut vivipare, dont le PNA est animé par le CBN de Brest, et qui se développe dans les zones humides oligotrophes, est une espèce parapluie et donc une porte d'entrée pour la préservation d'autres espèces PNA comme les papillons de jour ou les odonates. Ce PNA doit d'ailleurs sa réussite à un réseau de partenaires très fort, dont l'OPIE, Bretagne vivante, le Département…

De manière plus générale, Johan Gourvil a affirmé que les PNA Flore ont évolué vers des approches globales et partagées et que les CBN jouent un rôle moteur dans la transversalité faune-flore et sont ouverts aux échanges pour mieux renforcer ensemble la conservation des espèces. Ont ainsi été cités les exemples du CBN de Méditerranée, qui a co-construit avec les partenaires faune le

PNA Lacs temporaires du Centre Var, le PNA Parois et balmes liguro-provençales et le PNA Corniches de la Riviera/Massif de la Clape, et du CBN Alpin pour le PNA Pelouses sableuses continentales. Les CBN sont par ailleurs sollicités dans le cadre de PNA Faune, comme le CBN de Brest qui a réalisé une cartographie des habitats du Phragmite aquatique, le CBN du Massif Central mobilisé dans le cadre des PNA Pies-grièches et Chiroptères…

Encadré n°12 LA PLATEFORME PNAO

Cet outil concernant les grands rapaces est à la fois un exemple de mutualisation entre PNA et de lien vers les différents utilisateurs des territoires de ces espèces.

Cette application, présentée par Clément Ganier et Arnaud Delbary (DREAL Nouvelle-Aquitaine), est née d'une initiative du Parc national des Pyrénées dans le cadre des suivis Gypaète barbu et Vautour percnoptère, dans les années 2016-2017. Il s'agissait de matérialiser les zones de sensibilité au dérangement de ces espèces par rapport aux différentes activités (aériennes, sportives).

Le développement et le déploiement de cet outil ont été ensuite repris par la DREAL Nouvelle-Aquitaine, via un marché passé avec la société Geomatika, dans le cadre des PNA en faveur de ces deux espèces, afin de disposer d'une cartographie de ces zones qui puisse être utilisée au niveau national. Parallèlement, la plateforme permet également la bancarisation des données de reproduction saisies par des observateurs autorisés issus des réseaux de suivi des PNA et le format d'export est compatible avec le SINP, dans un souci d'optimisation des saisies.

Il y avait toutefois un compromis à trouver entre informer pour éviter les dérangements et ne pas créer de dérangement supplémentaire en divulguant la présence d'une espèce rare et protégée. L'application permet donc de définir différents profils de consultation avec des droits différents, mais sans que jamais la localisation du nid ne soit transmise. Une API a également été mise en place pour que les structures utilisatrices puissent exporter les données qui les concernent au format qu'elles souhaitent, comme par exemple pour l'outil de planification des vols du ministère des Armées. Les accès à l'application sont définis par les COPIL des différents PNA.

Aujourd'hui, le dispositif ne se limite plus aux espèces PNA et concerne 17 espèces. Il est notamment utilisé par certains Parcs nationaux pour leurs suivis naturalistes. Il est par ailleurs mobilisable dans le cadre des médiations environnementales et des porter à connaissance qui peuvent être faits auprès de différents partenaires, comme RTE, Enedis, le ministère de l'Intérieur…

Cécile Ponchon a souligné la souplesse de l'outil qui permet à chaque PNA d'appliquer sa propre politique. Ainsi, pour le PNA Aigle de Bonelli, il a été décidé de ne pas utiliser l'aspect suivi de la reproduction, informations déjà saisies dans Faune France. De même, pour le PNA Vautour percnoptère, l'accès à la DGAC - qui n'est pas en mesure de rendre les données privées - a été retiré.

La plateforme PNAO est un outil mutualisé, flexible et sécurisé, qui centralise les informations sur les grands rapaces, tout en respectant la protection des espèces et en facilitant les échanges entre acteurs.

Bocage
© David Roux

3.2.3. S'inspirer mutuellement

La table ronde consacrée aux PNA et milieux a été l'occasion de s'intéresser plus particulièrement à deux dispositifs : le label Haies et le Plan d'actions Mares.

Selon Maxence Belle, les haies disparaissent au rythme de 22 500 km/an dans notre pays, malgré les dispositifs finançant depuis 30 ans leur plantation ! Ainsi en Bretagne, 10 ans après le lancement du deuxième programme Breizh bocage, 60 % des haies plantées ont disparu. De même, la compensation environnementale qui prévoit de remplacer les kilomètres de haies détruits par autant de kilomètres replantés ne tient pas compte du temps nécessaire au fonctionnement optimal de la haie, qui dépend également de sa bonne gestion. Frédéric Beau a de plus souligné que certaines haies constituées d'arbres pluricentenaires, notamment des trognes, ne pouvaient être compensées.

Pour freiner cette érosion et inverser la tendance, le label Haies a été lancé en 2019, avec pour objectif de transformer les haies en ressource plutôt qu'en charge, en travaillant sur leur gestion.

Les haies sont en effet une construction humaine liée aux pratiques paysannes et il s'agissait donc de mettre en lumière le rôle de gestionnaire des agriculteurs dans ce cadre. Partant du principe qu'une haie en bonne santé écologique est une haie qui remplit toutes ses fonctions agroécologiques, que ce soit pour la biodiversité ou d'autres enjeux (brise-vent, limitation de l'érosion…), un référentiel a été développé, basé sur un ensemble d'indicateurs, qui encadre ce qu'est la gestion durable des haies. Ce dispositif de certification s'adresse à un maximum d'agriculteurs, sans cibler de territoire en particulier, et est utilisé dans différents cadres de financement de politiques publiques (Bonus haies, certains dispositifs de PSE…). Fin 2025, cela concerne plus de 1 000 agriculteurs engagés, pour 7 500 km de haies gérés durablement. Ce label incite les collectivités à se fournir en bois sourcé pour les chaufferies communales, comme préconisé par l'ADEME, pour éviter le pillage des haies par les structures énergéticiennes. Le référentiel est par ailleurs un outil dont chacun peut s'emparer pour savoir en quoi une haie est gérée durablement.

Parallèlement, le réseau Haies France a produit un guide des différentes typologies de haies en France, détaillant leurs fonctions et utilités. Selon Gabriel Michelin (Beauval Nature), la structure des haies (étalées, denses, hautes ou basses) conditionne la biodiversité qu'elles accueillent, cette typologie est à rapprocher des attentes en termes de préservation d'espèces.

Les mares constituent un autre écosystème soumis à une forte régression, estimée à 90 % depuis le début du XX^{e} siècle. Or ces milieux, aux multiples intérêts pour les espèces - dont de nombreuses espèces PNA - passent sous le radar de la loi sur l'eau. En effet, ne rentrant pas dans la définition juridique des zones humides, elles ne sont donc pas prises en compte dans les politiques publiques, comme l'a expliqué Cléa Blanchard. Il s'agissait ainsi d'établir un état des lieux des acteurs et des connaissances sur les mares, mais aussi de rassembler toutes les connaissances nécessaires pour porter politiquement l'importance de ces milieux. Les informations recueillies auprès de 192 interviewés ont permis au groupe national Mares de travailler à l'élaboration d'un Plan d'actions mares à travers des ateliers thématiques organisés entre 2023 et 2025. Ce Plan d'actions mares comporte 20 actions structurées en trois grands axes, qui s'inspirent du 4^{e} Plan national milieux humides, dont il est une émanation :

- connaître ;
- protéger, restaurer et gérer ;
- accompagner, sensibiliser, valoriser.

Il s'agit d'une feuille de route et non d'un PNA ; il n'est, dès lors, pas doté de financements. Lancer les actions va donc nécessiter de motiver les différentes parties prenantes et de mettre en commun les dynamiques des nombreux acteurs travaillant sur les mares (agriculteurs, forestiers, propriétaires privés…). Parallèlement, compte tenu de la grande variété des types de mares (temporaires méditerranéennes, dunaires…), ce plan a vocation à être décliné en fonction des régions et des acteurs locaux, selon les spécificités locales.

Au-delà de ces deux exemples, diverses sources d'inspiration ont été mentionnées, comme le réseau Natura 2000, celui de la Trame verte et bleue ou encore celui des réserves naturelles, avec notamment le rôle de RNF qui pilote la mutualisation pour ces dernières, comme l'a rappelé Luc Albert.

Les sciences humaines et sociales ont également été évoquées à plusieurs reprises comme une composante à intégrer aux PNA, comme l'a suggéré Claude Miaud, citant notamment les approches du type recherche-action participative. Hélène Duguépéroux a donné l'exemple d'une étude, à destination des décideurs, menée sur le Râle des genêts dans les Basses vallées angevines selon un modèle possibiliste, fondé sur une approche de dynamiques de trajectoires. Selon elle, ce type de modèle, en obligeant les acteurs à faire face aux responsabilités de chacun de leur choix, pourrait être utilisé dans la mutualisation des PNA.

Enfin, l'aspect sociologique est un levier essentiel pour impliquer les habitants et créer du lien avec les projets, comme l'ont souligné Vincent Clément et Cléa Blanchard s'agissant de projets pédagogiques autour de la création de mares ou de la plantation de haies notamment.

Encadré n°13 L'EXPÉRIENCE DE L'ONF EN MATIÈRE DE MUTUALISATION DE PNA

Cédric Baudran l'a rappelé, l'animation des trois PNA Amphibiens de l'Hexagone (Sonneur à ventre jaune, Pélobate brun et Crapaud vert) a été confiée à l'ONF, dans un souci de synergie, justifiée à triple titre :

- en termes de répartition, les trois espèces sont très présentes dans l'Est, même si le Sonneur à ventre jaune a une répartition beaucoup plus large et que le Crapaud vert est également présent en Corse ;
- les mêmes acteurs se retrouvent en Grand Est pour les trois espèces : l'ONF, BUFO, le CEN Lorraine et la SHF, auxquels s'ajoutent d'autres acteurs sur chaque PNA en fonction des territoires ;
- au-delà de l'animation, commune à tous les PNA, ces trois PNA comportent des actions similaires : centralisation des données d'observation et production de cartes de répartition, construction de protocoles de suivi nationaux, amélioration des pratiques agricoles et forestières, sensibilisation des acteurs…

Le bilan de cette mutualisation est toutefois mitigé.

Il est plutôt positif s'agissant de l'animation de PNA sur un même taxon, même si la synergie n'est évidemment effective que dans les régions où toutes les espèces sont présentes. De même, la centralisation des données, réalisée par la SHF, pour la production des cartes a permis d'harmoniser les procédures. En matière de sensibilisation des acteurs, l'intérêt de cette mutualisation s'est retrouvé dans le partage d'outils et des interlocuteurs communs. Enfin, en termes de communication, les trois pages web dédiées aux PNA partagent la même architecture et sont intégrées au site internet de l'ONF, même si certains délais d'actualisation liés à la lourdeur de ce dernier sont à regretter.

En revanche, cette synergie n'a pu bénéficier aux suivis nationaux, dont les protocoles ont été construits différemment pour les trois espèces, ni à l'amélioration des pratiques agricoles et forestières, du fait d'habitats et d'acteurs trop différents.

Cette expérience a donc montré les limites de la mutualisation et, en 2026, suite au retrait de l'ONF, l'animation de ces trois PNA sera reprise par quatre structures différentes.

Crapaud vert (Bufotes viridis)

©Florian Morgen

4. VERS UN CENTRE DE RESSOURCES PNA ?

Ce besoin d'une plateforme de coordination technique a été abordé par Nyls de Pracontal dès l'ouverture du séminaire, prenant exemple sur les centres de ressources existants sur les zones humides, les espèces exotiques…

Car si le constat d'un déficit de lien et de cohérence entre les PNA est partagé – comme l'a pointé Nyls de Pracontal s'agissant par exemple du PNA en faveur des Chabots du Lez et de l'Hérault, qui ne comportait aucune référence à celui sur les odonates –, Ségolène Faust a remarqué que la mutualisation n'était pas toujours simple. Il s'agit en effet à la fois de réfléchir à ce qui est mutualisable, mais aussi et surtout à qui doit se charger de cette mutualisation.

C'était notamment l'objet de l'atelier consacré à la mise en place d'une boîte à outils partagée, qui a fait ressortir de nombreux besoins.

Ségolène Faust a rapporté que de cet atelier a également émané la nécessité d'une animation supra-réseau sur les sujets transversaux, avec une sorte d'animateur des animateurs pour organiser des réunions telles ce séminaire et être le point d'entrée des questions nationales sur différents thèmes (ERC, sanitaire, site internet, évaluation des plans, recherche de financements, communication…). Anne Lombardi a suggéré que cette animation puisse être tournante, sur une durée à déterminer, prise en charge à chaque fois par une structure animatrice de PNA différente, sous réserve bien évidemment de financements dédiés, puisqu'il n'est pas envisageable de grever les budgets d'animation des PNA.

C'est l'idée d'un centre de ressources PNA qu'il a été convenu que Maxence Chatelet fasse remonter au niveau de la DEB. Plusieurs priorités ont par ailleurs été définies :

- la création immédiate d'un annuaire dont Maxence Chatelet a d'ores et déjà commencé à se charger, via la plateforme Resana ;
- le recensement des formations déjà existantes qui pourraient bénéficier aux animateurs de PNA, en y ajoutant un module PNA dans un second temps ;
- la mise à disposition d'une note de cadrage pour la rédaction des PNA, qui pourrait être formalisée à l'occasion d'un séminaire des coordinateurs de PNA.

En revanche, la proposition d'un site internet unique regroupant tous les PNA n'a pas fait consensus. Mais Clément Ganier a suggéré qu'une page du site internet du ministère, sur lequel il est logique de commencer à chercher, puisse renvoyer vers les différents sites des PNA.

Le souhait de créer un groupe de travail associant les participants à l'atelier a également été émis, tout comme celui de renouveler régulièrement la tenue de séminaires PNA de ce type.

À ce sujet, François Lengrand avait évoqué en début de rencontre la possibilité que l'OFB prenne en charge l'organisation d'un tel événement l'année prochaine, ce qui a suscité quelques interrogations. Loïc Palumbo a convenu que ce serait plutôt le rôle de PatriNat, qui est une unité mixte MNHN-OFB, dont la vocation est de porter des centres de ressources biologiques et qui dispose de l'expertise et des infrastructures.

Enfin, la question de l'international et d'une mutualisation au-delà des frontières a été évoquée par Guillaume Kotwica.

Et surtout, au-delà des communications, ateliers et tables rondes, ces deux jours de séminaire ont été l'occasion de nombreux échanges plus informels, voire d'interpellations en séance entre PNA - comme celle de Noémie Montel qui a appelé les animateurs de PNA ayant des enjeux agricoles forts à monter ensemble une formation sur biodiversité et agriculture - pour avancer concrètement sur la mutualisation. Une première occasion d'apprendre à se connaître, comme l'a souligné Anne Lombardi en conclusion de ces journées.

Encadré n°14 PETIT INVENTAIRE À LA PRÉVERT DES BESOINS DES ANIMATEURS/COORDINATEURS DE PNA

- Un cahier des charges de ce qui est attendu de l'animateur, laissant toutefois une certaine flexibilité
- Une trame pour la rédaction des PNA
- Une centralisation des outils, études et retours d'expérience
- Une liste des actions concrètes mises en œuvre dans les PRA
- Une charte de communication, charte graphique, et a minima un logo
- Un outil de suivi comptable au niveau de l'État donnant une visibilité sur tous les PNA
- Une valise à destination des DREAL présentant les PNA
- Une exposition mutualisée
- L'organisation de séminaires, avec une entrée PNA, sur des sujets spécifiques
- Des formations (à destination des animateurs, mais aussi des étudiants, des socio-professionnels…)
- Un site internet unique regroupant tous les PNA
- Un appui statistique au montage de protocoles ou d'études
- Un accès à la répartition des espèces PNA
- Un annuaire des contacts PNA (animateurs, coordinateurs, partenaires) au niveau national et régional

Annexe n°1

LISTE DES ACRONYMES

ADEME : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
ADNe : ADN environnemental
AELB : Agence de l'eau Loire-Bretagne
AMM : Autorisation de mise sur le marché
API : *Application programming interface*
ANEPE : Association naturaliste d'étude et de protection des écosystèmes
ARB : Agence régionale de la biodiversité
CATER : Cellule d'animation technique pour l'eau et les rivières
CBN : Conservatoire botanique national
CBNMC : Conservatoire botanique national du Massif central
CEN : Conservatoire d'espaces naturels
CGDD : Conseil général du développement durable
CNPN : Conseil national de protection de la nature
COPIL : Comité de pilotage
CPIE : Centre permanent d'initiatives pour l'environnement
CRPF : Centre régional de la propriété forestière
CSRPN : Conseil scientifique régional de protection de la nature
DDT : Direction départementale des territoires
DEB : Direction de l'eau et de la biodiversité
DEAL : Direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement
DGAC : Direction générale de l'aviation civile
DHFF : Directive Habitats-Faune-Flore
DRAAF : Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
DREAL : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
ECB : Espèces et communautés biologiques
EDF : Électricité de France
EPAGA : Établissement public d'aménagement et de gestion du bassin versant de l'Aulne
EPCI : Établissement public de coopération intercommunal
ERC : Éviter - réduire - compenser
FCEN : Fédération des conservatoires d'espaces naturels
FEADER : Fonds européen agricole pour le développement rural
FEDER : Fonds européen de développement régional
FMAE : Fédération mahoraise des associations environnementales
FNEDT : Fédération nationale entrepreneurs des territoires
GIP : Groupement d'intérêt public
GMN : Groupe mammalogique normand
HIC : Habitat d'intérêt communautaire
INRA : Institut national de la recherche agronomique
LIFE : L'instrument financier pour l'environnement
LPO : Ligue pour la protection des oiseaux
MAE : Mesures agri-environnementales
MAEC : Mesures agri-environnementales et climatiques
MNHN : Muséum national d'histoire naturelle
MTEBFMP : Ministère de la transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche
NEO : Nature en Occitanie
OFB : Office français de la biodiversité
ONF : Office national des forêts
OPIE : Office pour les insectes et leur environnement
PAC : Politique agricole commune
PACA : Provence-Alpes-Côte d'Azur
PNA : Plan national d'actions
PRA : Plan régional d'actions
PRAM : Plan régional d'actions en faveur des mares
PSE : Paiements pour services environnementaux
R&D : Recherche et développement
RNF : Réserves naturelles de France
RTE : Réseau de transport électrique
SAGE : Schéma d'aménagement et de gestion des eaux
SAGIR : Surveiller pour agir
SAU : Surface agricole utile
SFEPM : Société française d'étude et de protection des mammifères
SHF : Société herpétologique de France
SINP : Système d'information de l'inventaire du patrimoine naturel
SMAC : Surveillance de mortalité anormale des chiroptères
SNAP : Stratégie nationale aires protégées
SNB : Stratégie nationale biodiversité
SNCRR : Sites naturels de compensation, de restauration et de renaturation
SNPN : Société nationale de protection de la nature
SOGAP : Suivi des odonates gomphidés et anisoptères prioritaires
STOC : Suivi temporel des oiseaux communs
UICN : Union internationale de conservation de la nature

Annexe n°2

PROGRAMME

Mercredi 19/11/2025

9h - 9h30 • Accueil

9h30 - 10h • Allocutions d'ouverture

10h - 11h • Regards croisés du CNPN et du Ministère : de l'expertise scientifique à la mise en œuvre des PNA
François LENGRAND (MTEBFMP) & Nyls de PRACONTAL (CNPN)

11h - 11h30 • Pause

[Mise en œuvre] Conservation, gestion et suivis | Session 1

11h30 - 11h50 • La Cistude, Emys-saire du bocage
Frédéric BEAU, Mayoran RAVEENDRAN, Igor BOYER

11h50 - 12h10 • Le SOGAP (Suivi des odonates gomphidés et anisoptères prioritaires), un protocole unique en France
Valérie-Anne LAFONT, Renaud BAETA

12h10 - 12h30 • Retour d'expérience sur la sauvegarde des outardes par la mise en place de MAE dans les plaines agricoles du centre-ouest de la France
Cyril POIREL

12h30 - 14h • Repas

14h - 15h30 • [Table ronde n°1] PNA et milieux : des haies aux zones humides, quels enjeux pour la biodiversité ?
Animée par Claude MIAUD (SHF), avec l'intervention de Maxence BELLE (Label Haie), Cléa BLANCHARD (SNPN), Frédéric BEAU (Épiméthée) et Romain BAFFOIN (GIP Ecofor)

15h30 - 15h50 • Pause

[Retour d'expérience] Les PNA, des outils de conservation en recherche de mutualisation et d'harmonisation

15h50 - 16h10 • Création du PRA Mammifères semi-aquatiques en Normandie
Bastien THOMAS, Florent CLET

16h10 - 16h30 • La mutualisation d'actions au sein des 3 PNA Amphibiens hexagonaux, avantages et difficultés
Cédric BAUDRAN

16h30 - 16h50 • Le PNA dans l'écosystème des outils de protection : étude de cas avec le Pélobate brun en Alsace
Vincent CLÉMENT

16h50 - 17h10 • Rétrospective et évolution des PNA Flore : construire des passerelles avec les PNA Faune
Johan GOURVIL, Jocelyne CAMBECEDES, Katia DIADEMA, Noémie FORT, Sandrine LORIOT, Bertille ASSET, Nicolas BIANCHIN, Julien GUYONNEAU, Carole PIAZZA, Philippe BARDIN, Marion HARDEGEN, Véronique BONNET, Lillia FAUSTI, Gaëlle BERNARDAS, Julie NGUEFACK, Julien MONDION, Marine POUVREAU, Cécile MESNAGE, Juliette WAYMEL

17h10 - 17h30 • Vers une harmonisation et généralisation des suivis sanitaires dans les PNA
Loïc PALUMBO, Anouk DECORS, Stéphanie DESVAUX, Sandrine RUETTE, Yves IBANEZ, Maxence CHATELET

17h30 - 18h30 • Forum

Jeudi 20/11/2025

8h30 - 9h • Accueil

9h - 11h • [Ateliers]
- Élaboration et mise en œuvre d'un guide ERC : besoins et difficultés
- Outils d'évaluation des PNA : comment suivre l'avancement des actions ?
- Boîte à outils partagée : documents de cadrage, trames de bilans, supports de com, FAQ animateurs

11h - 11h30 • Pause

[Application et diffusion] Le développement d'outils

11h30 - 11h50 • Les étapes d'amélioration de la protection du Sonneur à ventre jaune en forêts publiques
Cédric BAUDRAN, Samuel GAGNIER

11h50 - 12h10 • Les zones de sensibilité majeure : un outil mutualisé au service de la conservation et de la médiation
Arnaud DELBARY, Clément GANIER

12h10 - 12h30 • Démarche d'élaboration de guides de gestion nationaux en faveur d'espèces du PNA Papillons de jour
Gaëlle SOBCZYK MORAN

12h30 - 14h • Repas

14h - 15h30 • [Table ronde n°2] Animation, financements et mutualisation des ressources
Animée par Philippe HEY (DREAL Grand Est), avec l'intervention de Maxence CHATELET (MTEBFMP), Ségolène FAUST (DREAL Centre-Val de Loire), Oscar HADJ-BACHIR (CEN PACA) et David BRUNET (Agence de l'eau Loire-Bretagne)

15h30 - 15h50 • Pause

[Mise en œuvre] Conservation, gestion et suivis | Session 2

15h50 - 16h10 • Réorienter les actions de conservation et restauration en faveur du Râle des genêts, une espèce cryptique et irruptive
Justin CHAMBRELIN

16h10 - 16h30 • Lutte contre l'empoisonnement de la faune sauvage et construction de réseaux de surveillance efficaces dans le cadre de programmes de conservation, l'exemple du Milan royal comme espèce sentinelle
Aurel GALLOIS

16h30 - 16h50 • Restauration des habitats pour la mulette perlière, en Bretagne
Christine BLAIZE, Guillaume JOUAN, François LE GUERN, Ronan LE MENER, Pierre-Yves PASCO, Pierrick PUSTOC'H, Sylvestre BOICHARD

16h50 - 17h10 • Une étude génétique nationale du Lézard ocellé : un exemple de mutualisation scientifique et territoriale au sein du réseau des PNA
Laure BOURGAULT, Maylis GUINAUDEAU

17h10 - 17h30 • Clôture

Annexe n°3

LISTE DES PARTICIPANTS

Participant	Structure	Adresse mail
AIRD Adeline	CBNMC	adeline.aird@cbnmc.fr
ALBERT Luc	DREAL Nouvelle-Aquitaine	luc.albert@developpement-durable.gouv.fr.
ASARA Frédéric	DREAL Auvergne-Rhône-Alpes	frederic.asara@developpement-durable.gouv.fr
ASTOURY Arthur	LPO France	arthur.astoury@lpo.fr
BAETA Renaud	ANEPE Caudalis	renaud.baeta@anepe-caudalis.fr
BAFFOIN Romain	GIP Ecofor	romain.baffoin@gip-ecofor.org
BARTHELEMY Véronique	DREAL Nouvelle-Aquitaine	veronique.barthelemy@developpement-durable.gouv.fr
BAUDRAN Cédric	ONF	cedric.baudran@onf.fr
BEAU Frédéric	Association Epiméthée	asso.epimethee@gmail.com
BEAU Laura	RNN Chérine	laura.beau@reserve-cherine.fr
BELLE Maxence	Réseau Haies France	maxence.belle@reseauhaies.fr
BLAIZE Christine	Bretagne Vivante - SEPNB	christine.blaize@bretagne-vivante.org
BLANCHARD Cléa	SNPN	clea.blanchard@snpn.fr
BOISSARD Charline	DREAL Grand Est	charline.boissard@developpement-durable.gouv.fr
BONNET Mathilde	DREAL Nouvelle Aquitaine	mathilde.bonnet@developpement-durable.gouv.fr
BOURGAULT Laure	SHF	laure.bourgault@lashf.org
BOYER Igor	Association Epiméthée	pro.igorboyer@gmail.com
BRUNET David	Agende de l'eau Loire-Bretagne	david.brunet@eau-loire-bretagne.fr
CAPOULADE Marie	Bretagne Vivante - SEPNB	marie.capoulade@bretagne-vivante.org
CATIL Jean-Michel	Nature en Occitanie	jm.catil@natureo.org
CHAMBRELIN Justin	LPO France	justin.chambrelin@lpo.fr
CHATELET Maxence	MTE/DEB	maxence.chatelet@developpement-durable.gouv.fr
CLAVEL Sylvie	African Safari	vet.african.safari@gmail.com
CLÉMENT Noémie	AFdPZ	redaction@afdpz.org
CLEMENT Vincent	Association BUFO	vincent.clement@bufo-alsace.org
CLET Florent	DREAL Normandie	florent.clet@developpement-durable.gouv.fr

Participant	Structure	Adresse mail
COQUEREAU Fabien	DREAL Bretagne	fabien.coquereau@developpement-durable.gouv.fr
CROS Anaëlle	Beauval Nature	anaelle.cros@beauvalnature.org
CRUZ Camille	ANEPE Caudalis	camille.cruz@anepe-caudalis.fr
DE BASQUIAT Muriel	DREAL Corse	muriel.de-basquiat@developpement-durable.gouv.fr
DE PRACONTAL Nyls	CNPN	ndepracontal@gmail.com
DELBARY Arnaud	DREAL Nouvelle-Aquitaine	arnaud.delbary@developpement-durable.gouv.fr
DEPERROIS Carmen	FCEN	carmen.deperrois@reseau-cen.org
DUGUEPEROUX Hélène	DREAL Pays de la Loire	helene.dugueperoux@developpement-durable.gouv.fr
ERNY Cécile	AFdPZ	afdpz@afdpz.org
ESNOUF Samuel	CEN Auvergne	samuel.esnouf@cen-auvergne.fr
FAUST Ségolène	DREAL Centre- Val de Loire	segolene.faust@developpement-durable.gouv.fr
GAGNIER Samuel	ONF / ORA	samuel.gagnier@gmail.com
GALLOIS Aurel	LPO France	aurel.gallois@lpo.fr
GANIER Clément	LPO France	clement.ganier@lpo.fr
GOURVIL Johan	OFB	johan.gourvil@ofb.gouv.fr
GOURVIL Pierre-Yves	CEN Nouvelle-Aquitaine	py.gourvil@cen-na.org
GUILLOT-JONARD Melvyn	CEN PACA	melvyn.guillot-jonard@cen-paca.org
HADJ-BACHIR Oscar	CEN PACA	oscar.hadj-bachir@cen-paca.org
HEY Philippe	DREAL Grand Est	philippe.hey@developpement-durable.gouv.fr
KAUFFMANN Cécile	SFEPM	cecile.kauffmann@sfepm.org
KOTWICA Guillaume	DREAL Hauts-de-France	guillaume.kotwica@developpement-durable.gouv.fr
KOUYOUMDJIAN Laura	SHF	laura.kouyoumdjian@lashf.org
LABADESSE Myriam	SHF	myriam.labadesse@lashf.org
LE MEUR Dylan	AFdPZ	plaidoyer@afdpz.org
LEGROS Louise	Nature en Occitanie	l.legros@natureo.org
LENGRAND François	MTEBFMP	francois.lengrand@developpement-durable.gouv.fr
LHERMELIN Sonia	ANEPE Caudalis	sonia.lhermelin@anepe-caudalis.fr
LOMBARDI Anne	SHF	anne.lombardi@lashf.org
MARIETTI Julie	DREAL Nouvelle-Aquitaine	julie.marietti@developpement-durable.gouv.fr
MARTEAU Mélanie	GMN	m.marteau@gmn.asso.fr
MIAUD Claude	EPHE / SHF	claude.miaud@cefe.cnrs.fr

Participant	Structure	Adresse mail
MICHAUX Denis	Parc animalier d'Auvergne	denis@parcanimalierdauvergne.fr
MICHELIN Gabriel	Beauval Nature	gabriel.michelin@beauvalnature.org
MONTEL Noémie	FCEN	noemie.montel@reseau-cen.org
MONTIER Gabrielle	SFEPM	gabrielle.montier@sfepm.org
NOTTELET Sébastien	LPO Auvergne-Rhône-Alpes	sebastien.nottellet@lpo.fr
OUZET Sophie	DREAL Grand Est	sophie.ouzet@developpement-durable.gouv.fr
PALUMBO Loïc	OFB	loic.palumbo@ofb.gouv.fr
PENO Sarah	African Safari	pedagogie@zoo-africansafari.com
PEROT-GUILLAUME Clotilde	CEN PACA	clotilde.perot-guillaume@cen-paca.org
PERRAULT Aurore	DREAL Nouvelle Aquitaine	aurore.perrault@developpement-durable.gouv.fr
PLAULT Florian	CEN PACA	florian.plault@cen-paca.org
POIREL Cyrille	LPO	cyrille.poirel@lpo.fr
PONCHON Cécile	CEN PACA	cecile.ponchon@cen-paca.org
QUEVILLART Robin	GON	robin.quevillart@gon.fr
RICHARD Nina	Université de Tours - CETU Elmis Ingénieries	nina.richard@univ-tours.fr
ROUX Patrick	Réserve zoologique de la Haute-Touche - MNHN	patrick.roux@mnhn.fr
RUYS Thomas	GRIFS	thomas_ruys@yahoo.fr
SANSAULT Eric	ANEPE Caudalis / SHF	eric.sansault@anepe-caudalis.fr
SAUVE Alix	OPIE	alix.sauve@insectes.org
SOBCZYK MORAN Gaëlle	OPIE	gaelle.sobczyk-moran@insectes.org
THARAN Margot	LPO Auvergne-Rhône-Alpes	margot.tharan@lpo.fr
THOMAS Bastien	GMN	b.thomas@gmn.asso.fr
TONI Pauline	LPO Auvergne-Rhône-Alpes	pauline.toni@lpo.fr
TURPIN Mélinda	CEN Hauts-de-France	m.turpin@cen-hautsdefrance.org
VINOT Véronique	ONF	veronique.vinot@onf.fr
WILLMES Mathieu	DREAL Centre-Val de Loire	mathieu.willmes@developpement-durable.gouv.fr

Clôture du séminaire de mutualisation des PNA

© Laure Bourgault

> On en a tous rêvé, la SHF l'a fait !
>
> FRANÇOIS LENGRAND, DEB, MINISTÈRE EN CHARGE DE L'ENVIRONNEMENT

Coordonnées

Société herpétologique de France
57 Rue Cuvier - CP41
75005 Paris

contact@lashf.org | https://lashf.org